

**LA TRADITION POLITIQUE
LOCALISTE DANS
LES ALPES-MARITIMES
(1860-1968).**

Par J. BASSO

La richesse de la problématique des "facteurs locaux de la vie politique nationale" est très grande. On peut toutefois se demander si l'analyse historique d'un exemple, celui des Alpes-Maritimes, est susceptible d'enrichir cette problématique.

Il est certain que la vie politique de ce département ne possède pas de valeur démonstrative... Les Alpes-Maritimes offrent, parmi bien d'autres cas, un terrain d'analyse. Il n'y a pas en fait une vie politique locale, mais des vies politiques locales. L'observation de ces diversités peut être intéressante. Les spécificités ou les originalités ainsi mises en évidence laisseront-elles entrevoir des comportements communs, des facteurs communs? C'est ce que l'analyse comparative devrait permettre de vérifier.

Les particularités de la vie politique des Alpes-Maritimes ont leur origine, pour une large part, dans les circonstances qui ont marqué et entouré la naissance de ce département. Il fut constitué de façon définitive, après le traité de Turin du 24 mars 1860 et le plébiscite des 15 et 16 avril 1860 par l'addition du territoire nouvellement annexé (Comté de Nice) et d'une partie du département du Var (l'arrondissement de Grasse). Bien que les arguments en faveur de cette annexion et de ce rattachement fussent nombreux, la géographie et le passé du Comté de Nice en offraient un certain nombre, il apparut très tôt que l'assemblage ainsi réalisé constituait une juxtaposition de deux entités distinctes dont la confrontation ferait naître de multiples problèmes.

1.- Il est certain que l'accomplissement de l'intégration du Comté de Nice dans la nation française ne se réalise pas sans froissements et sans heurts. Ainsi que le souligne le député Lubonis, président du Conseil général, à l'ouverture de la session de 1861 "l'œuvre d'assimilation doit succéder à l'annexion", mais ajoutait-il, "de même que les plus riches moissons sont préparées par des labours réitérés et profonds, l'assimilation doit être le résultat de l'appui éclairé et constant du gouvernement, le fruit du temps et de la coopération de tous les citoyens. Les grands mouvements qui font passer un peuple d'un gouvernement sous un autre et qui lui imposent un changement de régime et de législation ne peuvent se faire, pourquoi ne le dirai-je pas, sans quelques irrégularités, sans blesser bien des actes individuels". Deux phénomènes dont la nature et les effets diffèrent profondément vont naître de cette assimilation. Ils, auront tous deux des répercussions sur le plan politique. Le premier est le particularisme le second le séparatisme.

Le particularisme apparaît dans l'ancien Comté de Nice comme la manifestation exacerbée de sentiments d'autonomie, d'indépendance par rapport aux éléments allogènes, c'est-à-dire la population française "immigrée" et installée dans le territoire rattaché. Au-delà des variations ou des nuances qui l'affectent, il semble que l'on puisse reconnaître deux pôles au particularisme. D'une part un pôle positif dans la mesure où le particularisme est agressif et revendicateur. Il vise à assurer une véritable reconnaissance des catégories sociales ou des élites autochtones sur un triple plan: politique, social, culturel¹, et au regard de leurs concurrents, investisseurs "étrangers", représentants du pouvoir central ou hommes politiques. Cette agressivité est parfois d'autant plus grande que le territoire nouvellement annexé ne parvient pas à fournir lui-même ses notables ou ses élites. Il en résultera notamment sur le plan de la représentation politique des conséquences intéressantes. Aussi est-il sans doute

¹ Le problème. des "retombées" de l'annexion a particulièrement bien été mis en lumière par L.Imbert"au lendemain de l'annexion la France et le particularisme niçois"(Nice-Historique 1961, pp. 82-107):Plus récemment et dans une perspective d'analyse tout à fait différente qui s'appuie sur l'analyse sociologique, Michel Amiot et H. de Fontmichel ont proposé une interprétation de ce phénomène (cf. Ethnologie française, II 1971,pages 49-64)

naturel que le particularisme présente un second aspect, un pôle négatif. Il est protectionniste et isolationniste. Protectionniste dans la mesure où il vise à assurer la survivance de traits originaux de la communauté locale au rang desquels par exemple le pouvoir municipal occupe une place importante. Isolationniste plus encore peut-être que protectionniste dans la mesure où il vise à protéger le milieu local des influences extérieures. C'est notamment dans le thème de l'indépendance que se cristallise ce courant du particularisme. Il apparaît en 1869 avec François Malausséna, député-maire de Nice, qu'un journal local "félicite" pour l'habileté (qu'il déploie) afin de paralyser ce courant venu du dehors ne tendant rien moins qu'à absorber l'esprit local, à oblitérer le respect de nos mœurs et de nos coutumes, à proscrire notre langage, à détruire ou à dénaturer les traditions de notre belle histoire". C'est ce même thème qui est présent dans les déclarations de Flaminius Raiberti, futur député de Nice, qui en 1890 réclame "Nice aux Niçois" ou met l'accent sur la nécessité d'avoir des hommes politiques indépendants à l'égard du "pouvoir et des gouvernements, à l'égard de l'administration, à l'égard de toute coterie électorale"² il est peut-être présent dans les affirmations de Jean MEDECIN qui se porte candidat à la députation en 1932 pour appuyer et renforcer son action de maire par "l'autorité d'un mandat électif qui permît une intervention directe au Parlement"³. On peut aussi vraisemblablement attribuer à ce facteur des effets importants tels que des taux d'abstentionnisme électoral fluctuants, des carrières politiques assez fortement dépolitisées, une pénétration lente et tardive des partis politiques, une forte personnalisation des consultations, bref tout un ensemble d'aspects qui manifestent une prééminence de la vie politique locale au regard de la vie politique nationale.

Le sentiment d'autonomie a d'ailleurs pris dans des circonstances historiques particulières un aspect extrême. C'est le séparatisme. Il visait à l'annulation du plébiscite et du traité de Turin. En fait, le séparatisme exploitera à ses débuts aussi bien les mécontentements nés de l'assimilation que les sentiments particularistes: "Nous voulons, écrit le rédacteur en chef du journal "Il Diritto", un des promoteurs du mouvement, que cette couche qui a effacé l'élément indigène et qui a continuellement parlé en notre nom de nos affaires retourne aux proportions primitives, nous voulons en un mot que la minorité audacieuse ne s'impose pas à la majorité. Pour obtenir ce résultat, nous étudierons avant tout religieusement les besoins et les aspirations que nous seuls, enfants de Nice, pouvons connaître et que l'élément étranger n'a jamais pu comprendre". L'action séparatiste est limitée dans le temps. D'abord clandestine sous l'Empire cette action devient ouverte à l'occasion des élections législatives de 1871 et 1874 (élections complémentaires): c'est le "révisionnisme" qui va remporter dans le Comté quelques succès électoraux. Le vote des lois constitutionnelles de 1875 et l'installation de la République mettent un terme à cette action. L'idée du séparatisme, et l'exploitation électorale que l'on pouvait en retirer, n'en disparurent pas pour autant. Aux élections législatives de 1885 la campagne électorale qui se déroule contre le député-maire de Nice, Alfred Borriglione, utilise le thème du séparatisme. En 1889, le Phare du Littoral, journal républicain, écrit à propos des législatives qui viennent d'avoir lieu et dont le résultat est contesté pour la ville de Nice: "Nous sommes à Nice dans un pays aux mœurs particulières (sic) cent la population n'est pas seulement divisée sur les questions de politique intérieure, mais où les luttes locales se doublent presque toujours de complications plus générales et plus aggravantes...En somme Raiberti aurait fait figure aux yeux des électeurs de la ville, est-ce à dire pro-italien?". A la même date, L'Eclaireur de Nice proteste contre le rapport arène sur la validation de l'élection de Bischoffsheim, qui traite de "séparatistes" les quatre mille quatre cents voix qui sont allées à Raiberti⁴. En 1906, nouvelle querelle à la veille

² L'Eclaireur de Nice (23 mars 1890)

³ L'Eclaireur de Nice (23 avril 1932)

⁴ Raiberti répliqua en ces termes à l'accusation d'Escarène: "Je suis un autonomiste niçois et je viens vous demander si parce que certains conseillers municipaux de Paris sont autonomistes, vous doutez de leur

des élections législatives entre le petit groupe des radicaux de Nice et Monseigneur Chapon, évêque du diocèse: ce dernier accuse ceux-là de rallumer dans le département "l'effervescence séparatiste". Mais ces résurgences n'ont qu'une signification de circonstance. Le séparatisme est devenu un argument électoral dénué de tout fondement. Les élections législatives de 1871 et de 1874 avaient montré que les succès électoraux du séparatisme étaient limités⁵. Limités par l'audience même de ce mouvement mais limités aussi par le système électoral qui était alors pratiqué, le scrutin de liste majoritaire départemental qui mettait en évidence deux vies politiques distinctes, celle de l'ancien Comté et celle de l'arrondissement de Grasse.

2.- Il y a en effet dans le département des Alpes-Maritimes en 1860 deux communautés opposées par la langue, les usages, les comportements sociaux, les économies. Ces différences engendrent une véritable absence de solidarité entre les deux parties du département et des comportements politiques distincts. Par une sorte de "gerrymandering" naturel, les Alpes-Maritimes vont se partager en deux zones: l'une dans laquelle s'exerce la prééminence de Nice, l'autre soumise à l'influence de Grasse, sous-préfecture du département. Cette opposition, sensible sous l'Empire, va se développer et prendre une grande ampleur à partir de 1871.

Dans le territoire annexé la société politique qui se constitue est à la fois oligarchique et archaïque. La vie politique se définit par rapport à un homme, s'organise autour de "familles" qui se disputent ou se transmettent le pouvoir. Les relations politiques prenaient une tonalité féodale très classique: clientèle électorale, forte personnalisation des consultations, domestication du suffrage. Aucune distinction n'est faite, pendant longtemps, entre le pouvoir législatif et le pouvoir municipal; les clans s'affrontent pour la possession "du pouvoir". Dans ce genre d'affrontements, on verra par exemple, pendant plusieurs décades le parti des Niçois opposé à celui des Français-il est bien évident que les idées politiques jouent un rôle médiocre. D'une part l'éducation politique du corps électoral est faible et ne le prédispose pas à l'argumentation idéologique; aussi ses réactions sont-elles davantage des réactions de tempérament que des réactions de raison. D'autre part, les candidats élus ou ils apparaissent comme des médiateurs de services, fort peu comme des représentants de la Nation. Cette situation est assez classique et correspond par ailleurs à un type d'économie défavorisée dont l'ancien Comté offre une parfaite illustration⁶. Les comportements électoraux en portent témoignage⁷. Les autorités administratives ne manquent pas de signaler cet état de chose: "L'arrondissement de Puget-Théniers comprend une population de montagnards récemment annexés et peu faits aux mœurs françaises. Excessivement arriérés, très ignorants, habitués à ne voir que par les yeux de leurs autorités, ils sont dépourvus de toute initiative et craignent, avant toute chose, de déplaire au maire, au curé, au juge de paix, au garde forestier, agent redoutable dans un pays de pâturages. L'arrondissement de Grasse, au contraire, est peuplé d'une population relativement plus éclairée, éminemment française, et par conséquent moins accessible aux terreurs exagérées suscitées par la seule pensée de ne pas obéir aveuglément

patriotisme"(cité par le Phare du Littoral, 22 janvier 1890).

⁵ En février 1871 la liste Garibaldi, Bergondi, Borriglione, Piccon obtenait en moyenne 65%, des suffrages exprimés dans l'ancien Comté, et des pourcentages très faibles dans l'arrondissement grassois (17% dans le canton d'Antibes, 5% dans le canton de Grasse, 4% dans le canton de Saint-Auban, etc...). En juillet 1871 la récession était encore plus nette pour la liste révisionniste Borriglione, Milon.

⁶ On trouvera des analyses très pertinentes sur les mutations économiques du département, dans B.Kayser: Campagnes et villes de la Côte d'azur. 2^{ssai} sur les conséquences du développement urbain

⁷ De 1869 à 1858 sur huit protestations contre l'élection de députés des Alpes-Maritimes, six ont pour cadre et pour origine des faits qui se seraient déroulés dans l'ancien Comté. Or, les protestations électorales et les invalidations ne constituent-elles pas le contrepoint de l'inexpérience politique?

aux moindres désirs de l'autorité"⁸.

TABLEAU N° I

Communes	Législat. de 1936			Référéndum du 5 mai 1946			Législatives du 10 novembre 1946				
	Votants	Front pop.	Répub. cent. droit	Votants	oui	non	Votants	liste soc.	liste comm.	liste répub. c.dr.	liste résist.
1er groupe											
ANDON	101	39	58	174	81	88	166	10	49	39	65
CAILLE	38	4	31	84	67	16	78	10	53	4	11
CIPIERES	48	20	27	76	28	46	69	16	18	32	2
GREOLIERES	89	45	42	103	48	52	101	11	33	51	4
2e groupe											
AIGLUN	44	15	26	53	17	36	57	6	15	28	7
BOUYON	60	19	40	112	47	65	116	11	38	60	5
LES FERRES	23	6	16	53	40	12	56	4	43	5	
3e groupe											
CABRIS	87	38	43	162	81	70	159	19	61	37	36
GOURDON	40	13	25	60	36	20	72	5	54	59	3
4e groupe											
ANTIBES	3830	1712	1855	8979	4144	4530	9085	1232	3043	3868	744
BAR(Le)	291	206	80	485	293	178	531	71	269	121	66
BIOT	221	145	121	523	280	222	496	42	295	140	9
CHATZAU	180	99	79	308	188	109	330	53	143	100	27
CAGNES	1662	807	792	4050	2448	1539	3978	738	1567	1837	205
GATTIERES	152	88	60	312	220	75	312	27	192	80	7
5e groupe											
CANNES	9509	4129	4183	22160	9834	10607	20937	3292	7012	8863	1211
GRASSE	3911	2065	1709	8255	4237	3704	8479	1228	3173	2833	1040

Il est vrai que la société politique grasse manifeste davantage d'indépendance. Certes, sous l'Empire elle n'échappe pas aux pressions administratives, mais elle a montré dès 1848 ses tendances: elle est républicaine. En 1849, aux élections présidentielles Ledru-Rollin recueille de fortes majorités à Cannes et à Grasse. Au plébiscite de 1851, les villes du littoral, Antibes, Biot, Cannes, Le Cannet, Mandelieu, votent "non" dans des proportions qui vont de 10 à 36 %. Aux élections législatives de 1863 et de 1869 les candidats d'opposition, ceux qui n'ont pas obtenu "l'affiche blanche" et qui manifestent des idées libérales, ont des succès assez probants. Une petite commune comme Cabris vote en 1863 à 955 pour le docteur Maure, candidat non gouvernemental. Grasse également donne à ce même candidat 85% des voix et 50% des voix en 1869 à Mero qui s'est présenté contre le député sortant, le duc de Rivoli. La vie politique grasse n'échappera pas pour autant aux influences personnelles. L'omnipotence du député-sénateur Chiris est incontestable de 1874 à 1893. Elle correspond à la dynastie du triumvirat opportuniste (Alfred Borriglione, Léon Chiris, Maurice Bouvier). C'est cependant dans cet arrondissement que la "domestication" politique est le plus tôt contestée et ébranlée. En 1833 la candidature radical-socialiste d'Andrieu est sans doute la première candidature de programme et de parti. Elle est certes liée à des querelles locales, municipales notamment, à des mouvements d'opposition dirigée contre Chiris et Bouvier. Elle n'en revêt pas moins une signification importante. Dans quinze communes de l'arrondissement cette candidature recueille 20 à 30% des voix, dans dix-sept communes 30 à 40%, dans sept communes 40 à 55%, dans trois communes 55 à 80%. La candidature Andrieu, patronnée par Léon Bourgeois, annonce les conflits et la concurrence sans relâche que vont se livrer dans cette circonscription les républicains d'ordre et les républicains de mouvement. En 1936 les circonscriptions de Cannes et Grasse élisent, chacune, un député Front populaire. Les premières consultations électorales de la IVe république confirment cette présence et cet accroissement de l'influence des partis de gauche. Un rapide tableau peut nous en donner une idée. (v. tableau I).

⁸ Rapport du S/Préfet de Grasse à M. le Préfet des A.M. (Arch. dép. des A.M., série 3M, 1869).

Si l'on veut bien considérer cet échantillon de communes comme représentatif de l'ensemble de l'arrondissement (62 communes au total) il est possible de dégager quelques conclusions. La progression des forces électorales de gauche apparaît à travers les trois types de consultation: scrutin d'arrondissement (1936), vote référendaire (5 mai 1946), scrutin de liste départemental (10 novembre 1946). Quatorze communes sur les dix-sept considérées donnent la majorité aux partis de gauche aux élections législatives du 10 novembre 1946; huit communes sur les quatorze donnent la majorité au parti communiste seul. Toutes les communes qui avaient voté "Front populaire" ont confirmé leur vote, sauf une, aux élections législatives de 1946. Quatre communes qui avaient rejeté le Front populaire ont voté "oui" au référendum du 5 mai 1946, servant ainsi les consignes des partis de gauche, et ont donné la majorité au parti communiste aux élections législatives. Face à ce progrès sensible des partis de gauche la faiblesse de l'audience électorale des partis nouveaux apparaît nettement. Mouvements ou groupements issus de la Résistance, et qui dans les Alpes-Maritimes comprennent d'ailleurs des militants du mouvement Républicain populaire, ces partis n'obtiennent que des résultats très faibles dans les communes rurales la liste de la "France Combattante" ne dépasse pas 15% des voix et descend parfois à 0,5%. Dans les communes urbaines les résultats sont assez voisins: 5,8% à Cannes, 8% à Antibes, 12% à Grasse. Cette faiblesse est d'ailleurs éclairée en contrepoint par la situation du troisième interlocuteur électoral de 1946, le Rassemblement Républicain. Sous cette étiquette se reconstituent, en 1946, les forces politiques du républicanisme traditionnel des Alpes-Maritimes, celui du centre-droite ou de droite, incarné successivement par les Opportunistes, les Melinistes, les Nationalistes, les élus du Bloc national ou de l'Alliance Républicaine et les républicains de gauche. Ces républicains ont été et sont des notables locaux. Ils incarnent la tradition politique localiste, résurgente au lendemain de la seconde guerre mondiale, mais menacée, nous l'avons vu dans l'arrondissement de Grasse, et menacée également dans l'ancien comté.

TABLEAU II
ARRONDISSEMENT DE NICE

Communes	Référendum du 5 mai 1946			Législatives du 10 nov. 1946				
	Votants	Oui	Non	Votants	Liste soc.	Liste comm.	Liste Rass.R. (C.dr.)	Liste Résistance
1er gr.								
Belvédère	442	252	170	460	15	238	197	7
Beuil	292	41	240	285	48	16	205	14
Isola	326	157	136	303	38	95	133	5
2e gr.								
Berre	215	127	81	224	72	66	64	17
Castillon	42	5	31	47	5	25	17	
Drap	436	278	146	460	24	261	162	6
Escarène	545	348	192	550	25	300	194	20
Levens	639	325	305	677	46	254	337	31
3e gr.								
Aspremont	149	94	52	146	2	61	70	
Contes	1131	779	326	1158	174	606	313	48
Lucéram	348	260	75	365	31	233	84	8
5e gr. (9)								
Beaulieu	912	338	557	975	152	215	531	60
Eze	304	153	142	375	49	124	174	19
NICE	90951	45476	43533	93855	10476	35304	39791	6460

Dans ce territoire caractérisé par une domination permanente des notables un renversement de tendance s'opère. Déjà les élections législatives de 1936 ont vu l'élection d'un député communiste dans la ville de Nice, Il est vrai que ce candidat a bénéficié au second tour du désistement des autres candidats de gauche, et son élection a été placée sous le signe du "Rassemblement populaire". Il est vrai aussi que ce candidat incarne la notabilité de gauche"; il est présent dans toutes les consultations électorales depuis 1924¹⁰. Mais au referendum de 1946 une forte majorité de communes vote "oui", rejetant ainsi le mot d'ordre du rassemblement. Républicain animé et présidé par Jean Médecin, maire de Nice jusqu'en 1943 et qui va reconquérir la mairie de Nice en 1947. Nice même le "oui" l'emporte à l'image du département (101.376 "oui" contre 89.239 "non"). Dans sept communes la liste communiste dépasse ses rivales. Dans deux communes les voix de gauche concurrencent (à égalité) les voix des Républicains du Centre droit. L'influence du Rassemblement républicain, de la tradition donc, demeure assez bien localisée: la bande littorale (Beaulieu, Eze, Nice) et quelques communes voisines (Aspremont, Levens). Déjà les élections du 21 octobre 1943 pour la désignation d'une assemblée constituante avaient amorcé cette modification. Sur 89.054 votants (alors qu'il y avait 104.161 inscrits) à Nice, la liste communiste recueille 32.369 voix et avait trois élus, la liste du Rassemblement Républicain obtenait 21003 voix et avait un élu (Jean Médecin), la liste socialiste 10.391 voix et un élu.

Les années 1945-1946 marquent-elles pour le département des Alpes-Maritimes la fin de "l'ère des notables"? Les quelques indices sommaires que nous avons répertoriés montrent que la mutation est sensible. Signifie-t-elle pour autant la disparition définitive d'un courant politique que le particularisme local a alimenté et qui s'exprime par certains aspects, par certains comportements traditionalistes? C'est beaucoup moins certain. La vie politique locale se caractérise d'une part, sous l'effet de différents facteurs, par un traditionalisme politique qui doit beaucoup aux conditions historiques dans lesquelles cette vie politique s'est développée, mais d'autre part la concurrence qui provient de formes politiques nouvelles, l'instauration de luttes politiques, apportent à cette tradition des bouleversements.

I. MANIFESTATIONS ET SYMPTOMES DE LA TRADITION POLITIQUE LOCALISTE

On s'accorde depuis longtemps, au moins depuis Montesquieu, sinon depuis Platon et Aristote, pour reconnaître aux communautés locales des fonctions politiques éminentes. Friedrich montre l'importance de ces fonctions dans les Etats fédéraux¹¹. En Suisse par exemple, où la forte autonomie des cantons serait à l'origine de l'intérêt majeur que les citoyens suisses manifestent pour la politique locale aux Etats-Unis, où les communautés

⁹ Cette classification des communes par groupes répond simplement à un souci de diversification de l'échantillon et reprend les critères que J.B.Racine a proposés dans sa remarquable thèse de lettres: L'appropriation du sol rural par les citadins dans le département des A.Mmes (Travaux de la Fac. de Lettres et des Sciences humaines de Nice, 1966). 1er groupe: communes de vieille économie provençale; 3e groupe: communes de transition entre l'économie provençale et la spéculation florale; 4e groupe: communes dont la vocation est à la fois la culture florale et la culture maraîchère. Dans l'arrondissement de Nice on ne peut retenir de communes suffisamment caractérisées dans le gr4, ce qui explique son absence dans l'échantillon pro posé Le 5e enfin est caractérisé par la concentration urbaine et l'économie touristique.

¹⁰ V. Barel, dont il est question ici est un cas particulièrement intéressant et frappant de longévité électorale. Après avoir été candidat pour la première fois en 1924, élu sous la IIIe République, la IVe, battu en 1958, il retrouvera son siège en 1967 et le conservera aux législatives de 1968. Dans ses Mémoires politiques récemment édités, V.Barel évoque précisément les débuts de sa carrière et le triomphe électorale de 1936.

¹¹ C.J. Friedrich: La démocratie constitutionnelle (Biblioth. de la Science polit., P.U.F.1558, chap. XI, pp. 205-207 et 218-224.

locales auraient été le refuge de la démocratie "enracinée" "(grass-roots democracy)", laquelle représenterait le point de vue continu et persistant face aux changements et aux variations de la politique nationale. Les communautés locales seraient dès lors le refuge de la tradition politique, et plus particulièrement de la tradition démocratique, comme le montre encore Friedrich, eu prenant l'exemple de pays soumis à l'occupation, à des régimes militaires ou à des régimes dictatoriaux¹².

Il n'est naturellement pas question d'aborder ici les problèmes du gouvernement local et ses effets au regard de la vie politique nationale. Nous voudrions tenter simplement de cerner, dans le cadre juridique offert par le système politique national, et comme la rapide introduction historique l'a laissé entrevoir, un certain nombre d'éléments originaux qui contribueraient à définir, à caractériser la vie politique locale. Recherche naturellement incomplète qui a beaucoup plus pour but de suggérer des pistes de recherche que d'expliquer.

En ce qui concerne les Alpes-Maritimes précisément, l'effort de recherche peut porter dans trois directions: le système de recrutement et le mode de désignation des représentants, la mise en œuvre du mandat, les comportements électoraux.

<u>Nombre de:</u>	<u>IIIe Répub.</u>	<u>IVe Répub.</u>	<u>Ve Répub.</u>
députés ayant exercé mandat Président du Conseil Gal	6	2	2
députés exerçant mandat conseil. général	30	9	
députés sans mandat de cons. général	12	6	
sénateurs ayant ex. mandat de Présdt du C.G.	1		1
sénateurs exerçant mandat C.G.	11	4	3
sénateurs sans mandat de Cons.G.	4	1	1
-----	-----	-----	-----
Nombre total de mandats de députés	100	15	24
-----	-----	-----	-----
Nombre total de mandats de sénateurs	20	6	9
-----	-----	-----	-----
Durée moyenne du mandat de député	1 an 4 mois 4 jours	1 an 1 mois 5 jours	2 ans 4 mois

¹² Ce point de vue a été également développé par F. Goguel et A. Grosser dans leur ouvrage "La politique en France" (A.Colin, col.U 1964, pp. 46-47).

TABLEAU III

A.- La tradition politique localiste apparaît dans le mode de recrutement et de désignation des représentants.

Le processus classique de cumul des mandats, et on pourrait presque parler dans certains cas de "confiscation" du pouvoir, apparaît de façon très nette dans les Alpes-Maritimes, à l'image des autres départements. Un bref tableau récapitulatif peut nous donner une idée de cet état de choses. (tableau III).

L'assemblée du Conseil général constitue sous la III^e République ce "réservoir d'hommes politiques"¹³. L'exercice d'une présidence correspond bien à l'exercice d'une magistrature morale et politique sur le personnel politique du département. La filière demeure également valable sous la IV^e République, encore que le scrutin de liste ait peut-être modifié le mode de recrutement. Une évolution sensible s'amorce sous la V^e République qui tend quelque peu à transformer la filière. Mais ce n'est pas tant en fait ce mode de recrutement qui mérite notre attention. Plus importante et plus significative nous paraît être, dans la perspective d'une recherche du "système local" de recrutement des notables, le rapport, la correspondance entre le mandat municipal et le mandat législatif.

1°/ Mandat municipal et mandat législatif.

Cette relation est un phénomène qui va intéresser essentiellement la partie annexée, c'est-à-dire l'ancien Comté de Nice. Il n'est pas négligeable de le noter immédiatement. Du 25 juin 1860 au 13 mars 1941, par exemple, la ville de Nice comptera seize maires ou délégués spéciaux dans les fonctions¹⁴. Sur ce nombre on relève quatre députés et trois sénateurs. Dans le même temps la ville de Grasse aura un maire-député et la ville de Cannes également¹⁵. Sous la V^e République les maires des trois Grandes villes du département seront députés: Francis Palmero, maire de Menton en 1953, député en 1958; Bernard Cornut-Gentille, député en 1958, maire de Cannes en 1959, Jacques Médecin, maire de Nice en 1966, député en 1967.

1.- La corrélation entre les deux mandats est étroite comme l'est aussi l'influence électorale réciproque des deux types de mandats. L'exemple de la ville de Nice le prouve:

Maires de Nice	Mandat municipal	Mandat parlementaire
MALAUSSENA	1860/1870	1868/1870
BORRIGLIONE	1878/1886	1876/1894 1894/1900
SAUVAN	1896/1912 1919/1922	1903/1922
Jean MEDECIN	1928/1943 1947/1965	1932/1940 1946/1962
Jacques MEDECIN	1966/	1967/

¹³ Cf. J.F. Medard: La recherche du cumul de mandats par les candidats aux élections législatives sous la V^e République (Les facteurs locaux de la vie politique nationale, Publications de l'Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, Pedone édit, publié

¹⁴ Encore est-il opportun de noter que certaines délégations ou certains mandats extrêmement brefs (délégation Piccon: 13-26 sept.1870; délégation Clérissey: 26 sept.-12 oct. 1870; délégation Saint-Albert: 12 oct.4370-30 sept.1871; délégation Aubé: 14 août-3 oct.1896; mandat Gilly: 23 mai 1886-10 nov. 1886; premier mandat Sauvan: 3 mai 1896-14 août 1896. À l'inverse, les mandats de certains maires-députés ou sénateurs furent longs (Borriglione: 6 janv.1878-29 avril 1886; Sauvan 3 octobre 1896-5 mai 1912 et 30 nov. 1919-12 janv.1922; Jean Médecin 5 déc. 1928-1943).

TABLEAU IV

Cette influence était largement reconnue sous la République et on présentait volontiers les législatives comme le "second tour" des municipales. Un échec éprouvé à ces dernières a son retentissement sur les élections législatives. L'exemple du député-maire Borriglione l'illustre; battu aux élections municipales de 1886, il est mis en minorité aux élections législatives de 1890 par Raiberti. Ce même Alberti qui, au cours de sa campagne électorale, avait insisté sur la nécessité de dissocier totalement le mandat municipal et le mandat législatif. Il est bien évident que le cumul des mandats n'est pas recherché pour les honneurs qu'il dispense mais pour l'influence politique qui il procure, tout particulièrement dans un système où le pouvoir local, proche des administrés, est infiniment plus "rentable" sur le plan électoral s'entend, que le pouvoir national. Ne parlons pas de l'appareil électoral d'une mairie, il fait partie du folklore méditerranéen, aujourd'hui désuet... mais essayons de considérer quelques effets de ce type de cumul. Nous sommes évidemment dans un domaine extrêmement difficile à apprécier mais quelques faits, quelques signes peuvent être cependant avancés:

a) les réseaux d'alliances électorales et politiques ont souvent été fondés à partir d'un cumul de mandats: pour ne prendre que des exemples puisés dans l'histoire de la vie politique locale sous la IIIe République, l'alliance Sauvan (sénateur-maire de Nice) Raiberti (député de Nice) Donadei (député de la circonscription de Puget-Théniers); l'alliance Capron (maire de Cannes) Arago (député de la circonscription Cannoise)¹⁶.

b) l'essaimage politique" provoqué par les conseils municipaux est également un fait assez intéressant à relever; il est mesurable à travers quelques exemples:

élections de:	Maires candidats	conseillers mun. candidats
1871 (législatives)	2	3
1906 (législatives)	2	3
1911 (sénatoriales)	1	1
1932 (législatives)	1	4
1938 (sénatoriales)	1	
1956 (législatives)	4	7
1967 (législatives)	1	82

¹⁶ Nous avons essayé d'ailleurs de considérer ce cas assez curieux d'association entre un maire et un député. Nous nous permettons d'y renvoyer (cf. J., tt. Basso: Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes. Eléments de sociologie électorale, L.G.D.J., 1968, pp. 266-275).

TABLEAU V

Ce dénombrement, extrêmement sommaire et qui n'est donné qu'à titre indicatif, offre quelques points de réflexion. C'est d'abord le phénomène politique en soi qui représente un intérêt dans la plupart des cas nous constatons la présence de candidats qu'unissent des relations politiques. Le conseil municipal joue dès lors le rôle d'un véritable "groupement politique de fait", d'un organe qui patronne des candidatures. Ce sera par exemple le cas aux élections législatives de 1932 et 1936 à Nice; ce sera également le cas en 1956 ou 1967. Il est peut-être également intéressant de relever, encore que ce fait ne soit pas absolument probant, la corrélation entre les deux types de situation sous l'empire du scrutin de liste. Pour ne retenir que deux exemples, en 1951, nous relevons la liste du Rassemblement républicain qui a à sa tête Jacques Médecin, maire en exercice de la ville de Nice, la liste des Républicains et Indépendants français qui est placée sous l'autorité de J.Guegen, conseiller municipal en exercice de la ville de Nice, la liste socialiste qui a à sa tête Jacques Cotta, ancien maire de Nice et la liste communiste qui est dirigée par Virgile Barel, ancien maire délégué et conseiller municipal de la ville de Nice. En 1956, nous retrouvons la liste du Rassemblement Républicain et social (avec Jean Médecin, maire en exercice de Nice), la liste communiste avec V.Barel (précité), la liste des Socialistes indépendants (avec J.Cotta, précité), la liste du Mouvement Républicain Populaire présidée par J. Robaut, conseiller municipal de la ville de Nice, en exercice, et la liste d'Union des Républicains des Alpes-Maritimes à la tête de laquelle se trouve Jacques Bounin ancien député et ancien conseiller municipal de la ville de Nice.

c) Il faudrait enfin mentionner au rang de ces signes et l'énumération que nous venons de faire y convie, "le poids politique" que constitue un mandat de maire-député ou de maire-sénateur. Influence incontestable au regard du personnel politique local, influence au regard de l'administration du pouvoir central et plus particulièrement du Préfet. Il serait sans nul doute passionnant de faire la sociologie politique et administrative des rapports entre l'administration municipale (des grandes villes s'entend) et de l'administration préfectorale, et plus particulièrement une histoire de leurs conflits. Sur le plan électoral il était par exemple reconnu, à certaines époques de la III^e République, que les préfets du département apportaient un concours efficace à certains députés. Les rapports politiques et électoraux entre le préfet Henry et le député Borriiglione étaient admis de tous¹⁷. Mais ce sont là évidemment des indices difficiles à manier¹⁸ et les certitudes sont difficiles à établir. De même peut-on voir dans le fait que toutes les présidences du Conseil général des Alpes-Maritimes de 1947 à 1968 aient été occupées par des députés-maires ou sénateurs-maires un autre signe de l'influence de ce double mandat? C'est une hypothèse supplémentaire mais qui reste incertaine en ce qui concerne les Alpes-Maritimes, faute d'investigation sérieuse. Seule peut-être, une étude attentive de la composition du Conseil général, des rapports de force qui s'y établissent permettrait-elle d'en vérifier la portée¹⁹.

Elle apporterait sans nul doute aussi des éclaircissements sur la façon dont ces

¹⁷ Les journaux, adversaires ou mêmes alliés, de Borriiglione rapportaient volontiers des faits ayant trait à ce genre de collusion. En 1885 L'Eclaireur de Nice écrira: "Un Préfet des Alpes-Mmes mais qu'est-ce que c'est devant un député-maire de Nice? "Exclamation" dont la résonance n'est après tout pas tellement désuète.

¹⁸ Une étude approfondie de l'histoire de l'administration municipale de Nice est inscrite parmi les projets de recherche du Centre d'Etudes administratives de la Faculté de Droit de Nice. Parmi les récentes communications faites sur ce sujet il faut citer l'article de J.P.Gilli: Le maire dans les Alpes-Mmes (Revue française de Science Po., 1968, P. 467).

¹⁹ Cette recherche pourrait voir son intérêt croître, évidemment à partir du moment où l'on a en présence des interlocuteurs (Préfet et Président du Conseil général) qui sont en opposition. Ce fut le cas dans les Alpes-Mmes à certaines époques.

nommes politiques concevaient le cumul, sur les conséquences qu'ils entendaient en déduire.

2.- Il n'y a apparemment pas de "doctrine" ou de position très claire en ce domaine. Deux indices peuvent cependant être retenus. Ils confirment, à propos des Alpes-Maritimes, une situation que d'autres départements offrent également en exemple: d'une part une primauté assez certaine du mandat municipal, d'autre part un certain "désengagement politique" du député-maire.

Bien qu'il soit extrêmement difficile de déceler la sincérité des intentions (la part de tactique politique est bien souvent inévitable), on peut reconnaître des choix à certains signes. Signes positifs, les déclarations de Jean-Médecin à ses électeurs: "Je n'entends me porter candidat aux élections législatives que pour renforcer l'étendue et la portée de mon mandat municipal"²⁰ Signes négatifs, le refus de François Malausséna de se porter candidat aux élections législatives de 1863, arguant qu'il doit d'abord se consacrer à son mandat municipal, et aussi l'absence totale de carrière politique nationale des députés ou sénateurs-maires des Alpes-Maritimes sous la IIIe, voire sous la IVe République. Dès lors il semble que ce désengagement politique qui paraît caractériser ces hommes politiques ne soit qu'une conséquence de la municipalisation de la carrière. Mais "désengagement", qu'est-ce à dire au juste?

Une fois de plus il faut faire appel à une série d'indicateurs, dont la force probante n'est jamais certaine, mais qui ouvrent quelques perspectives de recherche:

a) Les programmes et les idées politiques développées au cours des campagnes électorales ou à l'occasion de comptes-rendus de mandats relèvent d'une ligne directrice qui a toujours été centrée autour de la modération et de l'indépendance. F. Malausséna, dès 1863, nous l'avons dit, refuse les propositions gouvernementales, et ne posera sa candidature qu'en 1868, à l'occasion des élections législatives partielles. Mais il repousse le concours de la candidature officielle. Il s'affirme "indépendant et libéral, c'est-à-dire respectueux des institutions impériales, mais soucieux de préserver les libertés générales". Borriglione appartiendra à l'Union républicaine de Gambetta et au groupe des Opportunistes. Il demeurera constamment distant du radicalisme. Il le prouve par exemple en 1887, en refusant de voter, au scrutin du 31 mai, l'ordre du jour de défiance au gouvernement Bouvier. Il le prouve peut-être plus encore dans ses déclarations de foi, témoins: celle du 14 septembre 1885 dans laquelle il réclame "une répartition plus équitable de l'impôt, une diminution des tarifs sur les transports de marchandises, la condamnation de toute expédition lointaine, tout en aidant le gouvernement dans l'œuvre de colonisation entreprise ces dernières années"²¹; celle de 1889 (il vient d'être battu aux élections municipales et sera à nouveau candidat en 1892): "A l'heure où la politique envahit tout et paraît être l'objet de toutes les préoccupations, je tiens à vous déclarer que je suis décidé à en faire le moins possible, pour me consacrer davantage encore à l'étude des questions économiques, agricoles et forestières qui vous intéressent"²²; ou encore celle de 1893; "Je me déclare prêt à défendre la République telle que nous l'ont léguée nos illustres devanciers et je me confie au patriotisme de ces braves populations de la montagne qui savent maintenir haut et ferme le drapeau de la patrie française"²³.

C'est également une ligne politique tout en nuances que développe le député-maire Jean Médecin. Nous savons qu'il "cède à l'argument suprême que les maires des grandes villes font bénéficier la cité qu'ils administrent de leur situation au Parlement". Il le redira en 1936²⁴. Ses campagnes électorales sont placées sous un double attribut: la république et

²⁰ L'Eclaireur de Nice, 23 avril 1932.

²¹ Le Petit Niçois, 14 septembre 1885.

²² Le Phare du Littoral, 13 septembre 1889

²³ Le Petit Niçois, 12 août 1893

²⁴ Le Petit Niçois, 17 avril 1936.

l'indépendance. C'est au regard de ces deux exigences qu'il affirmera par exemple en 1932: "Je suis républicain fermement attaché aux institutions qui nous régissent, mais j'entends agir au Parlement en toute indépendance avec le seul désir de travailler à la prospérité et au développement du pays; une bonne politique ne se conçoit que par la concentration de tous les véritables républicains pouvant donner naissance à un gouvernement stable et fort susceptible d'entreprendre résolument l'examen des graves problèmes de l'heure présente"²⁵, ou en 1936: "Républicain, je reste attaché aux grands principes qui ont fait et qui font encore la force tranquille du pays et la sauvegarde des consciences et des individus; indépendant, je repousse toute oppression d'où qu'elle vienne"²⁶. Les préoccupations d'ordre national, voire international, ne sont évidemment pas absentes des professions de foi du candidat, mais tout démontre qu'elles n'interviennent jamais que comme un contrepoint, pour mieux mettre en évidence le principe républicain, le principe d'indépendance ou le principe d'union, qui sont souvent perçus comme une volonté de dépolitiser la campagne électorale comme le révèlent certaines déclarations: "Vous avez créé autour de vous un rayonnement invisible qui a groupé tous les républicains niçois oublieux des nuances politiques et même des divergences doctrinales"²⁷... "Avec Jean Médecin beaucoup de formules politiques ont changé. Sa popularité, sa franchise, l'union faite spontanément autour de sa candidature ont rendu vaines toutes les règles de la campagne électorale"²⁸.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'aux élections législatives de 1936. Le député-maire de Nice se soit présenté sous le label d'Indépendant de gauche étiquette dont François Goguel dit qu'elle est applicable à des "partis fantômes, sans militants et sans discipline"²⁹, qu'aux élections cantonales de septembre 1945 il soit élu (18.416 voix sur 35.387 votants) comme Républicain indépendant, ou qu'aux élections à l'Assemblée Constituante du 21 octobre 1945, aux législatives du 10 novembre 1946 il soit à la tête d'une liste de Rassemblement républicain. Autant d'options, autant de qualifications qui sont à l'opposé de prises de position partisanes. Comme ses prédécesseurs, le député-maire de Nice n'est pas un homme de parti³⁰. Et il est assez remarquable de constater qu'aux élections législatives de 1967 les maires des trois grandes villes du département, Nice (Jacques Médecin), Cannes (Bernard Cornut-Gentille), Menton (Francis Palmero) sont tous trois candidats "sans étiquette".

b) Un deuxième indicateur propre à nous informer sur le niveau d'engagement politique des maires-députés ou maires-sénateurs peut également être utilisé: il s'agit de leur action au sein du Parlement. Ce genre d'information est en fait assez contradictoire en raison du caractère collectif que revêt parfois cette action. Cependant on peut en retirer des indications assez intéressantes. La faiblesse de l'échantillon que nous avons ici utilisé ne nous autorise pas à tirer des conclusions définitives, mais conduit simplement à constater que les maires parlementaires ont une conception du mandat et une pratique de ce dernier qui hésitent parfois entre "l'engagement" et le "désengagement". Toutefois l'influence du point de vue localiste paraît l'emporter sous la III^e République.

²⁵ L'Eclaireur de Nice, 23 avril 1932.

²⁶ Le Petit Niçois, 23 avril 1936.

²⁷ Discours du Dr Grinda, député sortant (L'Eclaireur de Nice, 21 mars 1932)

²⁸ L'Eclaireur de Nice, 13 avril 1932.

²⁹ G.Goguel- A. Crosser: La politique en France (A. Colin, 1964, p.10).

³⁰ Sur Jean Médecin on consultera un mémoire de l'Institut d'Etudes politiques de Strasbourg préparé sous la direction du professeur E.Dalnesso (Bernard Diliias: "Jean Médecin, maire de Nice . 1928-1965, 252p.).

Législature	Propositions de loi et rapports		Interventions	
	à caractère national	à caractère local	à caractère national	à caractère local
1881-1885 (Borriglione)	néant	néant	2	6
1903-1906 (Sauvan)	néant	néant	néant	1
1932-1936 (Médecin)	néant	néant	3	3
1946-1951 (Médecin)	6	néant	32	3

TABLEAU VI

Cet ensemble de facteurs met en évidence, avec des nuances diverses, le caractère localiste du recrutement des représentants nationaux. Ce recrutement est important car il révèle une catégorie d'acteurs politiques, les maires parlementaires, qui sont des animateurs, des leaders de la vie politique locale. C'est d'ailleurs en se fondant sur cette autorité que les hommes politiques jouent parfois le rôle de "Grands électeurs". Ils procèdent eux-mêmes à des choix, à un recrutement électoral qui est ensuite soumis à la ratification du suffrage universel. Mais nous touchons alors à un second type de recrutement des notables qui a été pratiqué dans le département des Alpes-Maritimes.

2°.- La cooptation des notables.

La démocratie politique du dernier tiers du XIXe siècle, quoique représentative, a été dans les Alpes-Maritimes assez monarchique. Il est curieux de constater la présence, au sein de cette oligarchie, de notables, d'hommes politiques dont la carrière est fortement nationale et qui sont tout à fait étrangers au département. Le phénomène n'a rien d'exceptionnel, mais il est surprenant si l'on veut le comprendre par rapport à la tradition localiste. Cette présence constitue pourtant un aspect de cette tradition. Elle représente un effet particulier du système de domination instauré par les premiers députés des Alpes-Maritimes et notamment les députés opportunistes Chiris et Borriglione. Il ne s'agit pas en effet d'un personnel politique "parachuté" mais de notables recrutés à seule fin, dans la plupart des cas, de réduire des influences politiques nouvelles, de bloquer le renouvellement éventuel des élus. En plagiant médiocrement les économistes, nous dirons qu'il s'agissait de promouvoir tout en maintenant les apparences d'un régime concurrentiel, un système monopolitique de production et d'exercice du mandat représentatif.

1) Les causes de cette pratique sont difficiles à déterminer, d'abord parce qu'il s'agit d'une pratique liée aux circonstances, ensuite parce que ce système a des fondements occultes qu'il est fort malaisé de dégager. Il semble que l'on puisse lui attribuer d'abord des causes indirectes telles que la forme censitaire de l'élection (pratiquée sous la monarchie sarde) ou le système de la candidature officielle qui ont fait admettre l'idée que l'élection était une cooptation organisée avec le concours d'un nombre plus ou moins grand d'électeurs. On pourrait peut-être ajouter également la pratique de l'élection multiple qui habitua le corps électoral à la désignation de candidats auxquels il était peu familier, et souvent de dimension nationale. Moins hypothétiques paraissent cependant les causes directes: une grande faiblesse

dans la formation et l'éducation du suffrage universel a facilité l'installation de moyens de pression ou de persuasion (l'arrondissement de Puget-Théniers, par exemple, fut longtemps considéré comme un "bourg de poche"). Cette faiblesse est particulièrement sensible dans l'ancien comté de Nice où l'économie, dans le dernier tiers du XIXe siècle, demeure une économie montagnarde pauvre, où la scolarisation rencontre de nombreuses difficultés³¹. Les influences s'y exerceront donc plus facilement. Le mode de scrutin employé à partir de 1876 a sans nul doute permis " d'obtenir, à l'aide de la richesse ou par des moyens d'un autre ordre, un mandat qui ne devrait être accordé qu'au mérite, aux services déjà rendus ou à des influences anciennes et légitimes"³². Enfin une raison très locale a joué un rôle déterminant. Il s'agit de l'opposition, déjà évoquée, entre les deux "territoires électoraux" qui ont chacun leur chef, leur clan, leurs représentants. C'est en invoquant, dès 1879, la nécessité de réaliser "l'union entre les deux rives du Var", les exigences politiques de la concorde entre les deux parties du département, que se trouvèrent justifiées ces candidatures d'un type nouveau.

2) En examinant les manifestations les plus évidentes de ce mode de recrutement on constatera, en effet, que l'on a affaire à une cooptation organisée par le personnel politique local beaucoup plus qu'à une opération de "parachutage politique", et ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, on est en présence d'une concurrence assez vive sur le plan local. Ces dissensions, plus ou moins reconnues, légitiment donc un besoin d'union et de concorde, par conséquent le recours à un tiers, à un arbitre étranger à ces querelles, (les termes de "candidature d'union, de candidature patriotique, de candidature susceptible de rallier les suffrages de tous les républicains" etc.. reviennent fréquemment dans la présentation des candidats ou les professions de foi ils sont significatifs). Deuxièmement, il n'y a pas de "vacance", pas de siège à prendre, et c'est sans doute ce second aspect qui permet le mieux d'opposer ou du moins de différencier cooptation et parachutage. Troisièmement, dans deux cas au moins, sur les cinq que nous pouvons retenir, il s'agit d'un personnel politique vierge de toute carrière. Quatrièmement, ce sont des notables qui vont remplir une carrière politique dont la longévité sera quelquefois exceptionnelle. Là encore la différence avec les notables parachutés est sensible.

Le cas le plus intéressant est sans doute celui de Maurice Rouvier. Elu conseiller général du canton de Breil (canton montagnard de l'ancien Comté), pour des raisons qui paraissent avoir été liées à la création de la ligne de chemin de fer Nice Coni, en 1877, il est appelé à se présenter au second tour des élections législatives de 1885³³. Député de Grasse, puis de Cannes, il sera constamment réélu jusqu'en 1903. A cette date il entre au Sénat et y demeure jusqu'à sa mort en 1911. Il était président du Conseil Général des Alpes-Maritimes depuis 1892. Du "cas Rouvier", il faut rapprocher deux exemples assez voisine: celui de Louis Renault, ancien préfet de police de Paris en 1871, qui sera député des Alpes-Maritimes de 1882 à 1885 et ensuite sénateur jusqu'en 1894, et celui d'Arago, dont la candidature sera patronnée par le maire de Cannes, André Capron, et qui sera député de la circonscription cannoise de 1903 à 1910 et de 1914 à 1924. Ces trois hommes politiques ont en commun d'avoir éprouvé des échecs électoraux à la veille de devenir députés des Alpes-Maritimes

³¹ En 1864, par exemple, le rapport de l'Inspecteur d'académie sur la situation de l'instruction publique primaire (A.D. série Instruction Publique organisation 1860-1867) établit que 11.318 enfants sur une population scolaire de 23.023 sujets ne savent pas parler le français et s'expriment soit en italien, soit en dialecte niçois et que 4180 enfants parlent le français mais ne savent pas l'écrire. En 1860, un rapport de l'Inspecteur primaire indique que dans l'arrondissement de Nice 28% des enfants quittent l'école au moment des transhumances pour accompagner leurs parents; dans l'arrondissement de Puget-Théniers ce pourcentage s'élève à 42.

³³ Le journal "La Lanterne" (de Paris) résumait ainsi la situation: "Nous apprenons avec satisfaction qu'une liste de conciliation vient d'être formée dans les Alpes-Maritimes sur le nom de Maurice Rouvier. Cette candidature accentuera la représentation dans le sens républicain, ensuite elle pacifiera ce département livré depuis quelques mois aux plus déplorable lutttes intestines, aux plus violentes compétitions personnelles" (16 octobre 1885)

(Rouvier, à Marseille; Renault, à Corbeil et Arago à Marmande). Leur situation est donc évidemment assez proche de celle des candidats parachutés, mais elle s'en différencie nettement par les traits que nous avons évoqués: un actif parrainage sur les modalités duquel il faudra d'ailleurs revenir, une intégration en général assez réussie, dans le milieu politique local. Les deux derniers cas présentent une originalité par rapport aux Précédents, celle d'une dépendance qui paraît encore plus étroite entre le candidat coopté et le personnel politique local. Cela tient peut-être au fait que ces candidats n'ont accompli jusqu'alors aucune carrière politique. C'était le cas de Recipon, ancien conseiller municipal de Nantes, et de Raphaël Bischoffsheim, Hollandais naturalisé, homme de grande fortune, qui tous deux ont été introduits par Borriglione et Chiris. Le premier sera député de Puget-Théniers de 1879 à 1885, le second sera député de Nice-Campagne, puis de Puget-Théniers de 1881 à 1906. Ils appartiendront tous deux, comme leurs répondants, à l'Union Républicaine. Cette communauté de vues politiques est un des aspects du système d'alliance ainsi établi; le processus du recrutement en constitue un autre.

Le parrainage politique fait en effet appel à une procédure dont le but est, semble-t-il, de garantir la démocratie du système. Dans un premier temps, on assiste à une réunion plénière des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement sous la présidence d'un député ou d'un sénateur. Cette assemblée décide alors, c'est la deuxième phase, de convoquer un congrès composé de délégués (leur nombre est variable), nommés par les communes, "autant que possible dans des réunions publiques". Ce congrès ratifiera les candidatures qui lui sont proposées quelquefois la réunion plénière du Conseil général est réduite au bureau de ce morne conseil et s'y ajoutent députés et sénateurs. C'est cette procédure que nous offrons par exemple, avec des nuances diverses, l'élection de 1881, ou encore celles de 1885 et 1889. Le procédé paraît tomber en sommeil après cette date, mais on retrouve cependant un "appel" au Conseil général en 1919. Cette assemblée, ainsi que les conseillers d'arrondissement, "reconnaissent la nécessité d'une politique d'union républicaine et acclament la candidature Arago, Ossola, Raiberti...etc.". De récentes élections offrent enfin une dernière illustration de l'intervention de l'assemblée locale: en 1967, c'est l'assemblée des conseillers généraux des onze cantons de la IV^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes qui avalisera la désignation du suppléant de M. Palmero, maire de Menton député sortant et candidat dans cette circonscription. Le rôle politique des assemblées locales paraît incontestable. Reste à en connaître la portée exacte. L'intervention des assemblées locales ou des congrès républicains, sous la III^{ème} République est extrêmement classique; la valeur de cette intervention paraît très symbolique. Le caractère fortement rural de l'assemblée locale renforce cette impression.

On conçoit donc aisément que ce procédé de recrutement, tel que les exemples de la vie politique locale sous la III^{ème} République nous le font découvrir, n'apparaisse, en fait, que comme un moyen de perpétuer un système politique. La tradition politique localiste trouve là une certaine justification. Le comportement des élus offre aussi une perspective d'analyse propre à la découverte de ce phénomène.

B.- Les élus et la tradition politique localiste.

Considérons d'abord la répartition des élus (nous ne retiendrons ici que les élus de la Chambre basse), suivant leurs origines, locales ou non.

On peut estimer que la tradition politique localiste se révèle à travers un certain nombre de situations, d'indices propres aux élus. Les origines, la conception de la représentation, la mise en œuvre du mandat représentatif constituent des manifestations

susceptibles de tracer un modèle Général du "localisme politique"³⁴.

Sur un total de cent vingt sept mandats accomplis de juillet 1871 à mars 1967, quatre vingt seize ont été détenus par des députés originaires du département, c'est-à-dire nés dans le département et y ayant exercé ou exerçant à l'époque de leur mandat une activité professionnelle. Trente et un l'ont été par des députés qui n'étaient pas originaires du département soit dans le premier cas 76% et dans le second 24%. Ces chiffres ruinent une impression admise parfois avec une certaine facilité, celle d'un département dominé par un personnel politique extra-local. La stabilité des élus locaux contribue également à dissiper cette opinion³⁵. Si l'on envisage par exemple la période 1376-1919 caractérisée par l'unité relative du système électoral, on constate que les élus originaires du département ont été fortement majoritaires dans les circonscriptions de Nice-ville et de Nice-campagne. Dans la

T. BLEAU VII.

Elections législ. de:	Députés originaires du département		Députés non origi- naires du départ.	
	scr. arrond.	scr. liste	scr. arrond.	scr. liste
1871 (févr.)		2		2
1871 (juil.)		2		
1874		2		
1876	4			
1877	3		1	
1879			1	
1881	2		2	
1882			1	
1885		2		1
1889	2		2	
1890 (mars)	1			
1890 (mai)	1			
1892	1			
1893	2		2	
1894	1			
1898	2		2	
1902	3		2	
1903			1	
1906	4		1	
1910	5		1	
1914	5		1	
1919		5		1
1924	4			
1928	6			
1930			1	
1932	4		2	
1936	4		2	
1939	1			
1946		5		
1951		4		1
1956		5		
1958	5		1	
1962	4		2	
1967	5		1	

³⁴ Nous ne faisons que suivre ici un certain nombre d'indications ou de suggestions précieuses qui émanent du rapport général de M. Merle ou du rapport de M.J.F. Médard (cf. Les facteurs locaux de la vie politique nationale, op. cit. p. 19-38 et 137-167).

³⁵ "L'exotisme électoral", "le nomadisme électoral", ont été sous la III^e République un thème éculé des déclarations des candidats ou de la littérature politique locale. En 1951 encore, à la tribune de l'assemblée nationale, un député communiste stigmatisait ces "mœurs électorales".

première, trois députés seulement ont occupé le siège pendant cette période: Borriglione de 1876 à 1894, Raiberti de 1890 à 1922, date à laquelle il entre au Sénat, Lairolle de 1910 à 1919³⁶. La durée moyenne du mandat est donc de quatorze ans trois mois. elle est encore plus élevée si on ne considère que la première circonscription dont la représentation a été assurée, en quarante trois ans, par deux députés. Dans la circonscription de Nice-campagne quatre députés occuperont le siège accomplissant trente neuf années de mandat contre quatre à un député non originaire du département. La durée moyenne d'exercice du mandat s'élève à neuf ans sept mois.

Cette permanence des élus, cette stabilité, pour être moins frappante dans les autres circonscriptions, n'en est pas moins marquée. Dans la circonscription de Puget-Théniers, par exemple, lieu d'élection jusqu'au début du XXe siècle de députés "en disgrâce", ou en rupture d'électeurs... la durée moyenne du mandat atteindra quatre ans deux mois pour les élus originaires du département et cinq ans deux mois pour les élus non originaires. Il est vrai que parmi les premiers certains occuperont le siège de façon extrêmement brève (trois ans par exemple pour David 1889-1892; un an pour Malausséna 1892-1893). Ce sont donc les élus "cooptés" ou "parachutés" qui sont les plus stables, phénomène paradoxal mais pourtant fréquent. Dans la circonscription grassoise en effet (à la fois urbaine et rurale) le "temps de service" accompli par les députés locaux sera de vingt trois années, soit une moyenne de six ans six mois.

Si l'on envisage les choses d'un point de vue géographique, la distinction entre les deux catégories d'élus se fait plus nette. C'est incontestablement dans l'ancien Comté de Nice que cet effet de stabilité est le plus manifeste et joue le mieux en faveur des élus locaux. Prenons une fois encore quelques exemples: Borriglione, député de 1876 à 1894, Raiberti, député de 1890 à 1922, Poullan, député de 1898 à 1914, Barety, député de 1919 à 1940, Jean Médecin, député de 1932 à 1938³⁷ et de 1946 à 1952. Tous ces mandats, sauf ce dernier, ont été accomplis sans interruption. Cette inamovibilité des hommes traduit dans une large mesure l'inamovibilité des idées. Dans cette partie du département, la représentation des opinions de 1876 à 1936 coïncide avec un certain nombre de principes politiques qui incarnent la tradition républicaine: une république sans excès, tolérance et paix sociale, refus des bouleversements, progrès économique dans l'ordre et dans la liberté. Autant de préceptes que les attitudes ou les comportements des élus permettent de vérifier et qui évoquent les traits de la "société bloquée" de la IIIe République que décrit Stanley Hoffmann³⁸.

Un tableau très sommaire et très réduit quant à sa portée peut nous donner cependant une idée première du sens de la représentation politique au cours de cette période³⁹.

Les élus sont donc en majorité des élus conservateurs. Il est assez significatif de constater que les seuls votes "de gauche" sont presque tous (quatre sur sept) le fait de députés de l'arrondissement grassois. Cela confirme simplement ce que nous savions déjà au sujet de cette disparité politique qui affecte le département. Reste à vérifier rapidement si le corps électoral confirme cette hypothèse et si, par ses attitudes, se trouve renforcé le fondement de la tradition politique localiste.

³⁶ Pendant cette courte période la circonscription de Nice-ville cooptera deux députés.

³⁷ A cette date J. Médecin entre au Sénat. Notons d'ailleurs au passage que le député-maire de Nice est celui des élus locaux dont le "cursus", classique sous la IIIe Rép., est le plus rapide; il ne demeure que six années à la Chambre des députés. Chiris sera député huit ans, Borriglione dix-huit ans, avant d'entrer au Sénat.

³⁸ S. Hoffmann, Ch. P. Kindleberger, L. Wylie, J.R. Pitts, J.B. Duroselle, F. Goguel: A la recherche de la France (dans Paradoxes de la Communauté française, pp.16-36) (ed. du Seuil, col. La cité prochaine, 1963).

³⁹ Nous nous limitons à cette brève évocation. Une étude actuellement en cours sur l'évolution de la représentation des opinions permettra peut-être de voir plus clairement les choses. En l'occurrence, nous avons utilisé essentiellement l'ouvrage de F. Goguel: Géographie des élections françaises de 1870 à 1951 (carte des élus) (A. Colin 1951) ainsi que certains résultats de nos propres recherches.

Législature	Nbre total de députés des A.S.	Nbre de déput. des A.S. ayant manifesté par votes des attitudes pol. conservat. (C.dr. droite)	Nbre de déput. des A.S. ayant manifesté par votes des attitudes pol. progr. (Gauche ou ex-;
1876/1877	4	1	3
1881/1885	4	4	
1885/1889	3	3	
1889/1893	4	4	
1893/1898	4	4	
1898/1902	4	3	1
1902/1906	5	5	
1906/1910	5	4	1
1910/1914	6	5	1
1914/1919	6	5	1

TABLEAU VIII

C. - Les comportements électoraux et la tradition politique localiste.

Dans son étude consacrée au ballottage, H. Charles écrit : "Le scrutin de ballottage permet de dégager la volonté générale. En polarisant l'opinion autour des grands thèmes on l'amène nécessairement à se prononcer plus massivement pour ou contre ceux qui préconisent telle ou telle solution. Le résultat est de faire naître une volonté du corps électoral qui, sans ces indispensables simplifications serait resté indéterminé"⁴⁰ Faut-il, dès lors, penser que la volonté du corps électoral de Nice, et celle du corps électoral de l'arrondissement de Puget-Théniers étaient déterminées à un point tel que le second tour de scrutin devenait inutile? De 1876 1936 en effet, toutes les élections, hormis celle de 1885 qui précisément a eu lieu au scrutin de liste départemental, sont acquises au premier tour. En outre, n'est-il pas si significatif de constater qu'un certain nombre d'élections se déroule en l'absence de toute lutte politique, telles, par exemple, celles de 1831, dans la circonscription de Puget-Théniers, de 1890, de 1893 ou de 1906 dans la circonscription de Nice-Campagne?

Dans la circonscription de Grasse, au contraire, la situation est nettement différente. Le nombre de candidats à la députation est toujours élevé (aux élections législatives partielles de 1802, par exemple: cinq candidats; en 1810, quatre candidats; six candidats à Cannes en 1936). Le ballottage remplit alors parfaitement son rôle. Quatre élections grassoises trouveront leur solution au deuxième tour (1906, 1914, 1932, 1935) et cinq dans la circonscription cannoise (1910, 1928, 1930, 1932, 1935). L'opposition entre les républicains conservateurs et les républicains progressistes y est nettement plus vive. Le corps électoral perd alternativement les uns ou les autres au pouvoir⁴¹

Immobilisme, permanence d'une part, diversité et changement d'autre part, voilà effectivement, au moins sous la IIIe République, des signes constitutifs d'une certaine tradition dans les comportements politiques. Il ne faut pas cependant conclure trop hâtivement à des monolithismes; les comportements électoraux sont susceptibles de nuances quelquefois contradictoires. En 1906 par exemple, les électeurs de la circonscription de Nice accordent 4400 voix à Raiberti sur 9680 votants, soit 54. Or ce candidat fait profession de foi boulangiste. Voilà une rupture de la tradition. En 1906, à Nice encore, les candidats radicaux

⁴⁰ H.Charles: Le scrutin de ballottage en France (Travaux et recherches de la Fac. de Droit et des Sciences écon. de Nice, 1968)

⁴¹ Il serait sans intérêt de reprendre ici l'analyse détaillée de tous ces comportements. Pour ce qui concerne donc les cas typiques de la IIIe République, nous nous permettons de renvoyer aux analyses que nous avons faites (J.A. Basso, op.cit. pp.195- 218 et 243-265).

dont la campagne électorale a été patronnée par différents journaux locaux obtenaient 5204 voix sur 14.792 votants, soit 34% des votants et des électeurs inscrits. En 1935, la ville de Nice qui vient d'élire dans une de ses circonscriptions Jean Médecin, porte à la députation dans la troisième, Virgile Barel, candidat communiste du Front Populaire. Les changements affectent donc ce corps électoral. Des courants nouveaux traversent cette volonté politique dont un journal local, Le Petit Niçois, mettait en évidence l'importance: "Depuis trop longtemps on fait peser sur ce département un ostracisme politique qui le met au ban du reste de la France. On s'est plu, sous tous les ministères républicains à considérer ce pays comme une sorte de zone neutre qui devait être tenue en dehors des courants politiques qui agitent le reste de la nation. Des politiciens dont les convictions sont aussi chancelantes que les amitiés se sont efforcés de maintenir cette tradition humiliante particulièrement favorable à leurs intrigues et à leurs ambitions. A l'abri de cette indifférence du pouvoir central, nous avons vu se former dans ce département un bloc politique dans lequel se sont étroitement confondus des hommes qui tenaient à Paris des attitudes parlementaires absolument opposées"⁴².

L'appréciation de ce journal local, formulée en 1906 rappelons-le, est intéressante. Elle apparaît comme la contre-épreuve (en négatif) du particularisme. Car ce que ce journal ne dit pas en clair apparaît cependant nettement: si la vie politique nationale ne pénètre pas ou pénètre si difficilement ce département c'est parce qu'elle rencontre une opposition naturelle érigée par la tradition. Cette attitude isolationniste demeure-t-elle vivante?

Il est notoire que certains comportements politiques récents, nous pensons notamment aux élections législatives de 1967, certaines candidatures politiques, sont placés sous le signe du traditionalisme, entendu comme un attachement à ce que nous appellerons "les configurations politiques du passé"⁴³, mais il est tout aussi vrai que depuis longtemps ce localisme politique est concurrencé, mis en question par des farces politiques, par des hommes qui pour des raisons diverses le refusent, le rejettent ou le contestent. Quels sont donc les facteurs qui contribuent aux transformations de la vie politique locale, quels effets en résulte-t-il? C'est ce qu'il faut essayer d'examiner.

	origine des cand.	domaine d'ac- tion et dom. d'influence	doctrine pol.	statut socio politique
BOSIO	local	local/local	local/droite	local/droite
HANCY	local	local/local	local/droite	local/supér. droite
BAREL	local	local/natio- nal	local/gauche	local/moyen gauche
CHALLIOL	local	local/nat ¹	local/droite	local/supér. droite
CATROUX	national	local/nat ¹	nation./drte	nation./sup. droite

TABLEAU IX

En tenant compte essentiellement des réponses fournies aux interviews, des thèmes développés au cours de la campagne électorale et des indications objectives recueillies, les enquêteurs ont mis en corrélation les variables suivantes: d'Une part les origines (révélées par

⁴² Le Petit Niçois, 13 avril 1906.

⁴³ Une enquête effectuée auprès d'un échantillon de candidats aux élections législatives (quatorze sur vingt huit) a permis de mettre en évidence un certain nombre de caractères spécifiques des candidats en fonction de leur conception "exprimée" du mandat, de leur campagne ou de leur curriculum vitae. Dans ce bref tableau nous avons essayé de résumer des relations entre différentes variables qui pourraient donc contribuer à dresser un "portrait-robot" du député.

le lieu de naissance et d'activité du candidat) les domaines d'action et d'influence (révélés par les thèmes développés au cours de la campagne, les réponses aux questions et l'action personnelle du candidat), la doctrine politique (révélée par les mêmes indices et le matériel de propagande du candidat), le statut socio-politique (révélé par la situation professionnelle, l'entourage politique et les centres d'activité du candidat), d'autre part la prépondérance plus ou moins grande des facteurs locaux et des facteurs nationaux. Nous sommes bien conscients du caractère extrêmement schématique et grossier de ce genre de tableau qui n'a pour seul but que de proposer des hypothèses bien incertaines. Le dépouillement des interviews, l'élaboration des variables, l'établissement des relations ont été effectués par Mademoiselle de Vercors, assistante au Laboratoire d'Ethnologie de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Nice.

II.- CONTESTATION ET MUTATIONS DE LA TRADITION POLITIQUE LOCALISTE

Il n'est pas question, faut-il le noter tout de suite, d'établir l'envers de la tradition politique localiste. Il n'y a pas "d'anti-tradition". Si l'on s'efforçait de proposer quelques aspects directionnels, quelques hypothèses de définition de la tradition politique localiste, on pourrait mettre en évidence certains traits dont la portée est fort variable: la tradition politique localiste pourrait peut-être d'abord se définir par des refus; refus de participation, refus d'intégration dans la société globale⁴⁴. Le particularisme, le séparatisme en sont des expressions plus ou moins exacerbées. Elle pourrait se caractériser ensuite par un certain mode d'organisation de la vie politique qui lui soit propre: c'est ce qui peut notamment apparaître avec la confusion pouvoir municipal, pouvoir législatif, et de même avec le système de cooptation des notables. Cela explique peut-être aussi un certain style dans l'exercice de cette vie politique. En effet, il apparaît souvent que la vie politique est traitée en termes d'appropriation. Le "politique" est un bien que l'on échange, que l'on transmet dans cette société relativement close⁴⁵, héritage auquel participent donc un petit nombre de têtes. Il en résulte d'ailleurs, et c'est peut-être un dernier caractère à mettre en évidence, une dépolitisation ou une apolitisation assez nette de la vie politique et de ses agents.

Voilà quelques aspects de la tradition politique localiste dont on peut dire précisément qu'ils sont soumis au changement. Mais ne nous y trompons pas. D'une part, il n'y a pas de changement brutal: c'est parfois dans des périodes lointaines de la vie politique locale que se préparent les changements et inversement, des moments forts récents de cette activité politique sont fortement imprégnés de localisme. D'autre part, il est impossible d'opposer,

⁴⁴ Nous ne voudrions pas user ici exagérément du terme de "société globale" dont les sociologues ont analysé la nature et la réalité complexes, Gurvitch tout particulièrement dans le *Traité de sociologie* (T.I, pp. 216-235, P.U.F.1958). On pourrait tout aussi bien parler d'Etat, mais le terme serait sans doute trop restrictif. Ce qui compte c'est d'envisager l'existence de cette "petite" communauté et d'une "grande" communauté à laquelle elle appartient il est évident, par exemple, qu'une analyse précise d'un certain nombre de phénomènes tels que: réussite sociale des Niçois (suivant les générations), relations sociales entre Niçois et non Niçois, intensité de l'attachement aux traditions du folklore local (fêtes, manifestations, etc.), répartition des biens économiques, permettrait de mesurer l'indice d'intégration, de la communauté locale dans la communauté nationale. Michel Amiot, dans son texte déjà cité, a contré avec beaucoup de finesse et de nuances l'importance que revêtaient, par exemple, dans le système politique local, les comités ou organisations des "Traditions Niçoises Et c'est d'ailleurs également dans cette perspective qu'a été entreprise, sous la direction du Professeur Lapierre, une recherche sur les relations entre les groupements socio-culturels et les pouvoirs locaux dans les Alpes Mmes, recherche poursuivie dans le cadre du Laboratoire de sociologie des Lettres de Nice.

⁴⁵ Sur ce point on consultera notamment J.W. Lapierre: *Essai sur le fondement du pouvoir politique* (Gap, 1968, 719p.: pp.221-350).

pour tenter de faire l'analyse de ces changements, le niveau local au niveau national. L'irruption de phénomènes à portée ou de caractère national constitue incontestablement une source de transformation, mais il serait abusif de tout attribuer à ce facteur. Tout ce qui relève d'une "extension" de la vie politique n'est pas forcément destructeur de la tradition politique localiste. Mais il est incontestable que les changements qui l'affectent trouvent souvent leur source dans des formes nouvelles de participation à la vie politique. C'est dans cette direction qu'il faut aller.

A/ Les transformations affectent le fonctionnement du "système" politique local⁴⁶.

Pour tenter d'expliquer ces transformations il faut admettre comme hypothèse que le localisme politique produit ou secrète "sa" forme personnelle d'organisation et d'activité politiques, nous nous permettons de le répéter. C'est précisément cette forme qui est parfois contestée dans les Alpes-Maritimes il apparaît, du moins s'agit-il là de propositions de recherche, que cette contestation agit dans un double sens. Elle concerne d'une part le centre de la vie politique, d'autre part les consensus politiques établis.

1°- Le contrôle de la vie politique échappe partiellement aux notables locaux.

Un des fondements du "système politique local" réside dans le contrôle que les acteurs ou le personnel politique pouvaient exercer à l'égard des forces politiques locales et sur leur agencement. Or, deux séries de facteurs viennent troubler ce contrôle, des hommes d'une part, des agents institutionnels d'autre part; dans le premier cas, ce sont les opérations de parachutage électoral qu'il faut prendre en considération, dans le second cas la presse et les partis politiques.

1) l'opération dite de "parachutage électoral"⁴⁷ a pris dans les Alpes-Maritimes des formes diverses qui sont souvent difficiles à apprécier. Si nous excluons les formes de cooptation électorale qui nous paraissent appartenir précisément au système politique local, il reste que le parachutage électoral met en présence un homme politique et un milieu politique. Leurs rapports peuvent être différents et prêter à des variations. Soit l'homme politique et particulièrement le "notable national", et particulièrement le "notable national", demeure étranger, indifférent au milieu politique local dans lequel il s'insère ou tente de s'insérer, souvent de façon très provisoire; l'effet essentiel de l'opération de parachuter est alors de transformer la représentation politique locale. Si le "parachuté" paraît accomplir une véritable mission politique, et son but est dès lors d'agir sur le milieu politique local, de transformer la tradition localiste. Dans l'un et l'autre cas, les hommes politiques locaux perdent partiellement le contrôle de la vie politique.

a) Si l'on exclut la période du second Empire, dont l'intérêt est certain mais les caractéristiques trop particulières, on peut considérer que la première opération de ce genre date de 1877. Elle concernait le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères du gouvernement De Broglie, qui se présenta dans la circonscription de Puget-Théniers, y fut élu puis invalidé. Opération classique d'un ministre en quête d'un siège. Il le trouve dans une circonscription que les rapports préfectoraux de l'Empire et de la IIIe République naissante

⁴⁶ Faut-il dire que le vocabulaire ici employé, et particulièrement le substantif "système" ne relève d'aucune prétention méthodologique mais seulement pragmatique. ...

⁴⁷ Dont les participants au Colloque de Bordeaux et notamment M.Touchard et M.Lancelot ont souligné toute l'importance. Pour l'analyse du cas Decazes nous nous permettons une fois encore de renvoyer à nos propres analyses (op.cit.pp.129-130 et 142-146) cf également Les facteurs locaux de la vie politique nationale (op.cit. pp.401-403)

désignaient à l'attention du personnel politique national comme une circonscription dans laquelle l'influence pouvait s'exercer facilement. Les autres tentatives se situent dans la IIIe République finissante et plus précisément de 1928 à 1936.

élections des	Nbre tot. d'inscr.	Nbre tot. de votants	Nbre total de voix obt. par le cand ^t parachuté	Nbre tot. de voix obt. par le cand ^t le mieux placé av ^t ou apr. le parachuté
1877 (Duc Decazes)	6458	5603	3194	2395
1898 (Andrieu)	22226	16524	7404	6770
1928 (Domberg)	16355	13075	1er t: 13501 2e t: 4091	1er t: 4476 2e t: 6331
1930 (part. L. Dreyfus)	17222	12639	1er t: 4890 2e t: 6498	1er t: 2933 2e t: 3912
1932 (Torres)	17760	14278	7340	4911
1936 (Hennessy)	18844	15338	1er t: 7265 2e t: 6086	1er t: 5250 2e t: 7469
1936 (Jonas)	14964	12405	1er t: 2509 2e t: 6253	1er t: 5054 2e t: 5808

TABLEAU X

La plupart de ces élections mettent en présence deux interlocuteurs: le candidat local et le candidat parachuté. Ce dernier est, sauf rares exceptions, un homme politique de "carrière". Ainsi en 1930, Louis-Dreyfus, ancien député de la Lozère, battu de 200 voix aux élections de 1928 de ce département par M. Charles Pomaret, est élu député de Cannes. En 1932, Henry Torres qui avait été candidat malheureux à Marseille en 1924, à Alès en 1928, à Puteaux en 1929, sera député de la circonscription de Menton. Il sera battu en 1936 par Hennessy, ancien ministre de l'agriculture dans le cinquième ministère Poincaré (II novembre 1923-27 juillet 1929) ancien député de la Charente depuis 1910, et qui avait perdu son siège en 1934. Enfin la circonscription de Grasse élira en 1936, après un premier tour très confus, un candidat jusqu'alors inconnu, Jonas.

Ces élections, comme le prouvent les chiffres, ne sont pas des élections aisées. La résistance du corps électoral est très perceptible (même si, comme c'est le cas en 1928, le nombre de candidats locaux est très élevé et disperse donc les votes des électeurs). Cet aspect permet, une fois encore, de souligner la différence qui peut exister avec le système de cooptation de notables non autochtones. Les carrières de ces élus (Duc Decazes, Dreyfus, Torres, Hennessy, Jonas) sont brèves. Elles n'excèdent pas la durée d'une législature, quelquefois moins. Enfin ces candidatures ont pour une large part été placées sous le signe des partis politiques et plus particulièrement le parti radical et radical-socialiste (Andrieu en 1898, Louis-Dreyfus en 1930, Torres en 1932). L'influence réelle de ce patronage et notamment des instances locales est très difficile à apprécier faute d'une connaissance suffisante de la nature et du rôle de ces organes locaux. Cette intervention est cependant assez caractéristique et nous la retrouvons dans la deuxième hypothèse.

b) Il y a en effet dans les Alpes-Maritimes quelques cas récents de parachutages électoraux qui relèvent de la "mission politique". Il s'agit dès lors, non seulement de conquérir un siège, mais aussi d'intervenir dans le système politique local et de "nationaliser" le pouvoir politique local. L'origine de l'opération est gouvernementale, et ne concerne que la Ve République. (tableau XI)

De ce tableau sommaire deux types de constatations peuvent être retirés:

- d'une part l'enracinement politique⁴⁸ révèle toute son importance aussi bien par les échecs des "parachutés" que par les succès ou le maintien des candidats politiques locaux. Il

⁴⁸ Cf. les articles du Monde sur la politique hors Paris" (Le Monde, 15 oct. 1970 et seq.)

est assez intéressant de relever que certaines actions "d'investissement politique" de la communauté locale ont été fondées sur des personnalités qui avaient avec cette communauté des liens assez étroits. Ce sera notamment le cas en 1965 avec la présence à la tête d'une liste municipale du général Louis Delfino, ce sera le cas en 1967 avec la candidature E. Aubert, ce sera le cas enfin en 1968 avec la candidature de J. Cerez qui avait occupé auparavant un poste de haut fonctionnaire à Nice;

- d'autre part, malgré l'importance de cet enracinement (les succès de Jacques Médecin en 1967 ou de F. Palmero, sont significatifs) les déplacements de voix sont très sensibles d'une législature à l'autre, voire d'une année à l'autre. Nous n'avons pas les moyens de nous livrer ici à une analyse de l'électorat flottant mais il serait utile d'en rechercher les comportements. La politisation du corps électoral, ou pour reprendre un terme souvent employé, la nationalisation des attitudes est également certaine. Elle a peut-être été préparée par le rôle croissant de la presse et des partis politiques.

TABLEAU XI

Elections	Candid. locaux	Candid. nation.	% des voix obtenues par candid. local/suff. exprimés	% des voix obt. par candid. nation./suffr. expr.
1962(2e circ. A.M.)	Jacques Médecin (Cons. Gén.) Entente démoc.	Dionède Catroux (UDT)	24%	40%
1962(4e circ. A.M.)	F. Palmero (député-maire de Menton) ss étiqu.	P. Rencoir (UNR)	45%	25%
1965(élec. mun. Nice)	Liste Jean Médecin (maire sort.)	Liste Gal L. Delfino (Expans. de Nice)	53%	22%
1967(2e circ. A.M.)	Jacques Médecin (maire de Nice) ss étiqu.	D. Catroux (déput. sort.) (UNR)	49%	31%
1967(4e circ. A.M.)	F. Palmero (déput. sort. maire de Menton) ss étiqu.	E. Aubert (UNR)	41%	24%
1967(5e circ. A.M.)	B. Cornut-Gentille (déput. sort., maire de Cannes) ss étiqu.	V. Badie (sout. UNR)	50%	28%
1968(2e circ. A.M.)	Jacques Médecin (déput. sort. maire de Nice P.D.F.)	J. Cerez (UDR)	42%	39%
1968(4e circ. A.M.)	F. Palmero (déput. sort., maire de Menton) ss étiqu.	E. Aubert (UDR)	27%	36%

2.- le rôle de la presse locale et celui des instances locales des partis politiques, pour être certain, n'en est pas moins très difficile à déceler. La presse locale de la deuxième moitié du XIXe siècle est comme dans de nombreux départements extrêmement riche et prolifique et polémiste. Cette tendance se confirme dans les premières décades du XXe et l'on voit

apparaître vers 1930 la première presse de parti. A faible tirage, représentatifs d'une fraction de l'opinion, ces journaux correspondent à la naissance et à l'implantation d'instances locales de certains partis politiques. Mais progressivement, et hormis la brève période de la Libération, la presse politique tant à disparaître pour céder la place à la presse d'information. Cette transformation paraît aller de pair avec un accroissement du nombre des organes représentatifs des partis nationaux sur le plan local. Y a-t-il là une simple coïncidence ou une relation particulière? Il est impossible de se prononcer, faute d'une moisson suffisante de faits précis concernant la presse locale et les partis politiques. Il n'en demeure pas moins que l'une et les autres ont contribué à transformer le fonctionnement de la vie politique locale.

a) Entre 1880 et 1936, on comptera plus d'une cinquantaine de journaux paraissant ou ayant paru dans les grandes villes du département: Nice, Cannes, Grasse, Antibes. Encore s'agit-il des organes les plus représentatifs dont l'existence fut assez durable. De nombreuses "feuilles" polémistes naquirent souvent au moment des élections pour disparaître aussitôt après. Deux séries d'hypothèses peuvent être proposées pour tenter de comprendre le rôle de cette presse locale. D'une part, la presse locale apparaît comme un enjeu de ce que nous appelons le "système politique local"; elle apparaît tantôt comme un instrument de domination, tantôt comme un instrument de libération vis-à-vis des données. D'autre part, cette presse d'opinion tend à jouer un rôle d'éducation politique, un rôle de formation, et là encore son influence vis-à-vis des données de la vie politique locale n'est pas négligeable.

Dès 1870 en effet, les prises de position des quotidiens paraissant dans les Alpes-Maritimes, et plus particulièrement des quotidiens à tirage important (Le Phare du Littoral, Le Petit Niçois, L'Eclairer, notamment), seront très révélatrices de cette tendance "engagée". C'est dans le soutien qu'ils accordent à certains candidats ou dans la défense de certains courants politiques nationaux qu'ils les manifestent le mieux. Ainsi aux élections législatives de 1871 et 1874, le Journal de Nice, Le Phare du Littoral, présentent-ils "leurs" candidats. Le phénomène se produira également en 1889 avec la tentative boulangiste. Mais c'est en fait avec l'acquisition ou le contrôle de certains journaux locaux par des députés ou des sénateurs que ce rôle politique apparaît très pertinent. Borriglione sera directeur politique principal actionnaire du Petit Niçois; Honoré Sauvan exercera partir de 1906 un contrôle très étroit sur le Phare du Littoral. La presse devient alors un véritable organe d'action politique.

Il est assez frappant de constater, en effet, que très tôt la presse locale sera une véritable presse d'opinion. De plus, c'est avant tout ce qui nous intéresse ici, cette presse lie son action à la volonté de transformation de la société locale. Donnons-en quelques exemples. En 1871, alors que les séparatistes développent leur action, le Journal de Nice, le Phare du Littoral, prennent position contre ce mouvement, proposent des listes de candidats français, mènent une campagne très violente contre les candidats séparatistes et le journal *Il Diritto* qui est leur organe de presse. Cette action se poursuit jusqu'en 1874, date des élections du Conseil général⁴⁹. En 1902, le Phare du Littoral fait part de son intention de devenir "l'organe radicalement républicain de Nice et du département". Il mène une campagne politique et électorale très vive contre tous les candidats locaux, notables accusés par lui d'être "les instruments de l'oppression" Raiberti, Bischoffsheim, Poullan, etc.". Il n'hésitera pas à soutenir un candidat comme Andrieu aux élections législatives de 1902, contre Maurice Rouvier. En 1928, en 1930, nous retrouvons ce phénomène de riposte aux notables locaux: des journaux comme "La Défense de Nice et de la Côte d'Azur", "L'Avenir de Nice et du Sud-Est" sont créés dans le but de favoriser l'implantation d'un personnel politique nouveau (dans son éditorial celui-là parle de la lutte à entreprendre contre "la puissance d'argent"). Il est malheureusement difficile, dans des cas comme ceux-là -et ils seront nombreux sous la

⁴⁹ les illustrations seraient innombrables. On consultera plus particulièrement les numéros du Phare du 30 Janv. 1871 (nos candidatures), du 14 juin 1871, du 23 juillet 1874, et des 18 et 20 octobre 1874.

III^e République de discerner ce qui relève de l'électoratisme pur et simple et ce qui n'en relève pas. Il faudrait procéder à une analyse minutieuse des circonstances, des conditions qui président à la naissance du journal, des bailleurs de fonds, etc. Mais l'action de cette presse locale est parfois orientée vers l'éducation vers la formation politique du suffrage universel. C'est ainsi que le Phare du Littoral publiera à compter de 1872 une longue série d'articles de son rédacteur en chef De Courmaceul intitulée "Manuel du Républicain", que ce même journal entreprend en 1874 la divulgation de rapports de la commission de permanence de l'Assemblée nationale sur la "question de Nice" et sur le rôle du Préfet des Alpes-Maritimes. En 1879, en 1885, ce même journal publie de larges extraits des rapports Lavergne et Vergoin sur les élections législatives dans les Alpes-Maritimes. L'effet escompté est-il atteint? La volonté du journal d'éclairer l'opinion est certaine. L'exemple sera parfois suivi. En 1924, du 10 avril au 11 mai, Le Petit Niçois et L'Eclaireur font une analyse très minutieuse de la vie politique nationale. Le premier s'attaque au Bloc national, le second au Cartel des Gauches⁵⁰. La polémique et notamment la lutte personnelle n'est pas absente de ces analyses, mais la nationalisation de la campagne électorale est assez nette et peut être citée en exemple pour cette période. Faut-il considérer aussi que l'influence des partis politiques apparaît sur le plan local? La question appelle des réponses nuancées.

b) Le rôle, la présence même, des partis politiques ou de leurs organes locaux sont la preuve évidente d'une transformation de la tradition politique localiste et d'un changement dans le fonctionnement de la vie politique locale, et cela pour plusieurs raisons; le parti défend des programmes politiques, notion à laquelle le corps électoral local s'est toujours montré rebelle (Le Petit Niçois n'écrivait-il pas en 1924; "Dans ce département ail l'irritante question de personnes domina constamment les scrutins, rompant avec les errements du passé nous avons placé la discussion sur le terrain des idées, ayant pour ambition principale d'inciter le corps électoral à voter non pour des hommes mais pour des principes"). Le parti ensuite, en tant qu'organisation suscite des comportements politiques ou des attitudes électorales, alors que les réponses étaient données en fonction des hommes. Le parti politique tend donc à exercer un certain contrôle sur le déroulement de la vie politique. Tels sont les présupposés. La démonstration est en fait impossible en l'état actuel des recherches et nous ne pouvons nous borner qu'à émettre des hypothèses qui sont extrêmement précaires.

Première hypothèse: l'implantation d'instances politiques locales ou de groupements politiques locaux dépend de facteurs nationaux. C'est par exemple sous la république radicale, de 1905 à 1914, que l'on voit apparaître non seulement les premières candidatures radicales mais aussi les premières candidatures socialistes. C'est à cette date semble-t-il, que se créent les premiers "regroupements" locaux, sous la forme de comités puis de sections. Cette première ébauche d'organisation locale s'accompagne de la naissance d'une presse de parti: "La lutte sociale" organe sur le plan local du Parti socialiste unifié. Toutes proportions gardées et dans un contexte national différent, le cartel des gauches et les événements de février 1934 paraissent avoir favorisé l'organisation et l'implantation des partis politiques (c'est par exemple à partir de 1927 que la presse locale évoque les activités de la Fédération départementale du parti radical et radical socialiste qui compterait une douzaine de sections). Enfin il est évident que la période de la Libération et des débuts de la IV^e République qui mérite une attention soutenue, en raison des mouvements de résistance locaux et de leurs liens

⁵⁰ C'est essentiellement dans le numéro daté du 1er mai 1924 que Le Petit Niçois fit le bilan de la Chambre sortante et du Bloc national. L'article était ainsi intitulé: "75 Mois de politique de réaction, la banque-route frauduleuse du bloc national, à quoi l'Eclaireur répliquait: "Le Bloc des Gauches c'est la guerre"... Le fascisme sera également au centre de la querelle électorale (cf. plus particulièrement les numéros du 1er mai 1924, 10 et 12 mai de ces deux journaux). Le Laboratoire d'Histoire Econom. et Sociale sous la direction du professeur Gonnet a entrepris des recherches et des études sur la presse locale. Parmi les premiers résultats, il faut retenir Véronique Paix: "La presse niçoise entre 1860 et 1830 "(Recherches Rég. 1972, n°1, pp.55-65).

avec les partis politiques nationaux et en raison du rôle fondamental du tripartisme⁵¹.

Deuxième hypothèse: l'implantation d'instances politiques locales dépend de facteurs locaux. Il semble, en effet, que l'on puisse se poser la question des rapports entre des phénomènes tels que le mouvement d'émigration rurale (amorcé dans les Alpes-Maritimes au lendemain de 1914, les retombées locales de la crise de 1929 (particulièrement dans le domaine des cultures florales et horticoles) et l'accroissement du nombre d'adhérents aux partis de gauche, la formation de cellules ou de sections nouvelles, etc... il n'est pas exclu également que la formation de certains groupements partisans locaux soit une simple manifestation de lutte contre les formes personnalisées du pouvoir politique local. Les élections de 1928 et de 1952 en sont parmi d'autres, une assez bonne illustration: les parties de gauche (socialiste, communiste et radical-socialiste) parlent à des degrés divers de lutte contre la fameuse camorra, c'est-à-dire les clans au pouvoir.

Le fonctionnement de la vie politique locale a été caractérisé aussi par un mode monopoliste de la représentation. Nous avons essayé d'en soulever quelques aspects, Il en résultait un certain monolithisme du corps électoral, aussi au plan des acteurs qu'au plan des idéologies. Ce monolithisme exprimait-il un consentement véritable des électeurs à l'égard de leurs représentants? Il semble une fois que les réponses à cette question ne puissent être que très nuancées. Il faut tenir compte des disparités géographiques et économiques, du temps d'apprentissage du suffrage universel, il faut tenir compte du mode de scrutin. Mais même en tenant compte de la diversité de ces facteurs, on ne peut proposer d'hypothèse solide. Un fait apparaît avec une relative certitude: il se produit épisodiquement des ruptures dans le système établi, système qui reposait donc sur des consentements mutuels". Ce sont ces ruptures qui sont peut-être intéressantes.

2°/ Rupture des consensus politiques.

Les ruptures, les mutations qui affectent les comportements électoraux "consentis": paraissent avoir un intérêt dans la mesure où les unes et les autres que démontrent, que le particularisme local est en cours de transformation. Nous pouvons percevoir quelques signes de ces changements soit à travers des manifestations que nous appellerons individuelles (elles concernent essentiellement les représentants), soit à travers des manifestations dites collectives (elles ne concernent alors le corps électoral).

1) La conception de la représentation des intérêts des électeurs du département des Alpes-Maritimes paraît avoir suivi une évolution qui est peut-être dépendante de la notion du cumul des mandats électoraux et de son application sur le plan local. En effet, et cette situation n'a rien d'exceptionnel, tant que la confusion du mandat parlementaire et du mandat municipal est très prononcée la conception de la représentation est fortement localiste. La ville de Nice ne nous offre d'ailleurs pas le seul exemple de ce type de cumul. Sous la III^e République il semble que l'on puisse appliquer ce raisonnement à des cas tels que ceux de la ville de Cannes ou de Menton. Il apparaît, au contraire que la conception du mandat parlementaire évolue à compter du moment où certains représentants refusent d'admettre le cumul systématique. Historiquement on peut dater ce changement dans les Alpes-Maritimes. Il correspond à la candidature Raiberti, à la fin du XIX^e siècle. Il trouve un prolongement

⁵¹ Bien d'autres hypothèses d'analyse pourraient être retenues par exemple la situation des communistes et des socialistes au lendemain de la scission de 1926. Quelles furent les répercussions sur le plan local, quelles furent les réactions de la presse locales? D'excellents travaux ont d'ailleurs déjà été réalisés, il faut le noter, qui intéressent soit les partis de gauche dans les Alpes-Maritimes, soit les aspects de la crise économique de 1929. Sur le premier point on consultera plus particulièrement: Pierrette Benalloul: La gauche de 1932 à 1936 dans les Alpes-Maritimes (DES Lettres 1968, 151p.) et sur le second, Danièle Calvière: La crise économique de 1929 dans les A.M. (DES Lettres 1967, 150p.).

dans la candidature Léon Baréty. Voilà effectivement deux hommes politiques locaux qui, dès le début de leur carrière sont fortement enracinés, dont les origines sont très localistes, et qui pourtant donneront à leur mandat représentatif une tournure véritablement nationale. Tournure qui sera exprimée plus particulièrement par leur rôle parlementaire (participation et activité dans les commissions, présence au sein du bureau de la Chambre des députés), par leur rôle ministériel, ou par leur rôle dans des partis politiques nationaux. Il serait tout à fait inutile dans le cadre de cette analyse très sommaire de se livrer à une description minutieuse des activités, mais nous voudrions retenir une seule illustration. Léon Baréty, député des Alpes-Maritimes de 1919 à 1940, produira 142 rapports ou avis pendant cette période: un seul concernera les Alpes-Maritimes; il sera l'auteur de 32 propositions de loi ou propositions de résolution: sept d'entre elles seulement concerneront des questions locales. Cette orientation est très nette. Elle est d'ailleurs confirmée sur le plan politique puisque Léon Baréty sera vice-président de l'alliance Républicaine. Cette forte situation, jointe à sa spécialisation financière et économique, le conduira à entrer dans plusieurs ministères. Or, la participation ministérielle n'est-elle pas un autre signe important de la place qu'un représentant local occupe vis-à-vis de la communauté politique nationale? N'est-elle pas le signe plus ou moins clair de l'intégration du corps politique local par l'accession de ses représentants aux responsabilités ministérielles? Si cela est ainsi, alors il peut-être intéressant de considérer l'évolution de cette participation, au moins sur le plan des chiffres.

TABEAU XII

	ministres (52)	Secrétaires d'Etat	Sous/secrét. d'Etat
IIIe Républ.	3		8
IVe Républ.	5	7	

Le département des Alpes-Maritimes a donc assez faiblement participé à la gestion des affaires du pays par l'intermédiaire de ses représentants. Cette faiblesse est également accusée par le petit nombre des personnes concernées. Par exemple, sous la IIIe République seul Raiberti sera deux fois ministre (Guerre et Marine); sous la IVe République le général Corniglion-Molinier sera ministre à quatre reprises. Il en est de même pour les portefeuilles de Secrétaires d'Etat de sous-Secrétaires d'Etat. Jean Ossola sera titulaire à quatre reprises du poste de sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre (du 17 avril 1925 au 15 juin 1926 sans interruption dans les deuxième et troisième ministères Painlevé et dans les huitième et neuvième ministères Briand). Emile Hugues sera Secrétaire d'Etat quatre fois.⁵²

L'évidence de cette faiblesse ne doit cependant point nous faire perdre de vue le changement que cette participation signifie. Nous sommes en présence de notables politiques locaux accédant à des responsabilités ministérielles (ceci à partir de 1920 seulement); ces notables locaux ont pris à des degrés divers position centre le cumul des mandats et plus particulièrement contre celui du maire-mandat parlementaire. Ces notables ne sont pas, hormis une exception, pour reprendre une formule de Georgette Elgey dans son Histoire de la IVe République, des "mandarins locaux". On ne peut ni on ne doit rien déduire de catégorique de cette relation évidente entre un certain type de comportements locaux d'une part et la mise

⁵² Nous n'avons naturellement retenu que les ministres, secrétaires d'Etat, S/secrétaires d'Etat qui avaient un lien manifeste, direct, tangible avec la communauté locale. Nous avons donc écarté des cas tels que ceux de Maurice Bouvier.

en œuvre d'un mandat politique national, d'autre part. Il est assez certain que dans le cas des Alpes-Maritimes un petit nombre de ses représentants a pris conscience du "ghetto politique" dans lequel le traditionalisme local maintenait les acteurs et les hommes politiques. Leur conception du mandat, la mise en œuvre qu'ils en déduisent apparaissent avec le recul du temps comme un effort pour rompre cet isolement. Certaines attitudes du corps électoral témoignent également des changements qui affectent le fonctionnement du système politique local.

2) Dans l'histoire politique du département des Alpes-Maritimes, le Front, ou rassemblement populaire marque une date, exprime une rupture du consensus politique jusqu'alors établi entre le corps électoral et les élus. Cette rupture est d'autant plus curieuse que rien ou presque ne la laissait prévoir. A la veille des élections législatives de 1936 le parti socialiste et le parti communiste n'occupent pas sur le plan électoral de position dominante. L'un et l'autre ont régulièrement présenté des candidats aux différentes élections législatives. Les résultats ont été en général assez médiocres. En 1924 par exemple, la liste communiste recueille (scrutin de liste départemental) 10,2% des voix. En 1928 dans la circonscription grasseoise, la candidature socialiste obtient 9,8% des voix et la candidature communiste 5,7% des voix. En 1932 le piétinement de ces tendances est toujours sensible; dans aucune des circonscriptions les représentants de ces partis n'atteignent 10% des voix⁵³. Ors en 1936, le département des Alpes-Maritimes comptera trois élus du Front Populaire dont deux membres du Parti communiste. C'est le scrutin de ballottage qui a été, comme dans de nombreuses circonscriptions électorales, décisif. Dans la troisième circonscription de Nice le candidat communiste obtient au premier tour 34% des voix, et au second tour 50%. (élu avec 6980 voix contre 6637 à son second); dans la première circonscription de Grasse le candidat du Rassemblement populaire (radical ayant mal adhéré au programme du Front) atteint 17,6% au premier tour et 47% au second (élu avec 6253 voix contre 5808 au suivant); enfin dans la deuxième circonscription de Grasse le candidat, qui est communiste, obtient 16% au premier tour et 43,5% au second. Ces chiffres montrent donc bien l'effet primordial des désistements, mais ils expriment aussi des attitudes électorales nouvelles fondées sur l'adhésion à un programme et à un parti politique. Certes, il faut retenir que deux de ces candidats, les candidats communistes précisément, Virgile Barel et Henri Pourtalet, sont des hommes politiques qui n'ont d'abord connus par leur action et leur militantisme locaux. Toutes proportions gardées on retrouvera ce phénomène avec les candidats gaullistes de 1958 et 1962. Les uns et les autres sont des hommes politiques locaux engagés dans la vie politique nationale. Les deux niveaux d'action sont indissolubles.

On peut croire que l'élection législative de 1936 témoigne, dans les Alpes-Maritimes, d'un double phénomène.

D'une part, on renforce l'opposition que nous avons vue progressivement se dessiner entre l'ancien Comté de Nice et l'arrondissement grasseois. La géographie politique de celui-là est caractérisée par la permanence des notables et le maintien de l'équilibre dû à la tradition. Dans celui-ci au contraire, l'accentuation de la tendance de gauche répond à ce balancement permanent depuis le début du XXe siècle entre républicains de "tradition" et républicains de "progrès". Cette accentuation apporte la preuve d'une transformation de l'opinion. Transformation qui n'est d'ailleurs pas sans affecter l'ensemble du département puisque, ne

⁵³ En 1930 (élections partielles) et en 1932, un candidat du parti socialiste -Garino- obtient par contre ces résultats très supérieurs à la moyenne obtenue par les socialistes et les communistes (3912 voix par exemple au second tour des élections de 1932 contre 6498 au candidat élu). Le journal de Cannes "La Défense de la Côte d'Azur" l'expliquait ainsi: "On vote pour Garino qui lui au moins, est du terroir Côte d'Azur et non Côte d'argent. Il s'agit avant tout de barrer la route au citoyen Dreyfus, non en tant qu'israélite mais parce que étranger au pays, né à Zurich. Garino niçois de naissance est cannois de cœur, adoption et adjoint maire de Cannes" (21 décembre 1930).

l'oublions pas, la ville de Nice compte un député communiste. Nous touchons là à un deuxième aspect de cette élection.

Il y a en effet, d'autre part, une mutation qui affecte les tendances politiques de l'opinion, dont l'élection de 1936 est, dans les Alpes-Maritimes d'une manière peut être plus sensible que dans les autres départements, à la fois l'aboutissement et le point de départ. Ce sont ces transformations qui méritent en dernier lieu d'être analysées brièvement.

B. Les transformations affectent l'expression de l'opinion politique.

Le changement fondamental dont l'élection de 1936 paraît en effet témoigner correspond à une novation certaine dans le tempérament politique local. Cette novation va trouver des prolongements dès 1945 et se traduira par un impact de plus en plus net de la politique nationale sur l'opinion locale. Cette "politisation" du rapport qui unit notamment représentants et représentés trouvera successivement deux supports: la gauche et le gaullisme.

Mais cet impact national aura aussi une conséquence très particulière sur la vie politique locale. Il va progressivement atténuer cette opposition et cette différenciation qui avait si longtemps marqué les deux communautés du département et dont l'élection de 1936 a paru être le point culminant. Ainsi, et de façon assez paradoxale, voit-on sous l'effet de ces facteurs politiques nationaux s'introduire deux aspects opposés mais complémentaires dans la vie politique locale, d'une part la diversité et le pluralisme que caractérisent les courants et les tendances politiques à l'échelle de la nation, et d'autre part une uniformisation progressive de cette même vie politique et par conséquent une atténuation du Particularisme local.

10.-Pluralisme et diversité dans l'expression de l'opinion politique.

T.BLEAU XIII

	Assemb. des Gches Rép. (tend. J. Médecin	PCF	RPF	MRP	SFIO
Elec. Ass. Const. de 1945	24,40% (54)	37,60%		9,35%	12,65%
Elec. Ass. Const. de 1946	44,76%	37,50%			17,75%
Législat. de 1946	43,40%	38,35%	6,80%	6,80%	11,30%
Législat. de 1951	39,60%	32,20%	15,60%		9,45%
Législat. de 1956	41%	33,20%	4,75%		2,85%

Des élections municipales, pourtant fortement marquées par le traditionalisme politique, constatent elles aussi un témoignage de cette transformation.

TABLEAU XIV

	Elec. munic. 1945	Elec. mun. 1947	Elec. mun. 1953
Tendance J. Médecin	18% (54) 1er t. de scrutin	37,80%	57,20%
Part. comm.	41% - (2e t. de scrutin)	32,20%	23,65%
Part. Soc.	57% (2e t. de scrutin)	10,85%	5,10%
RPF.		19,10%	8,90%

⁵⁴ Les pourcentages sont donnés par rapport aux suffrages exprimés. Les chiffres des élections municipales ne concernent que la ville de Nice.

Il est extrêmement difficile d'établir des liens entre cette élection de 1936 ; dont il faut mentionner le caractère particulier) et les premières consultations politiques de la période de la Libération ou des débuts de la IV^e République. Pourtant des liens manifestes existent dont témoignent le personnel politique et les forces politiques. Aux élections municipales de 1945 (29 avril et 13 mai) des élus de 1936 (Virgile Barel), des candidats élections de 1936 (Daudon) se retrouvent pour cette première consultation de l'après-guerre. Jean Médecin qui a occupé son poste à la mairie jusqu'en 1943 recueille 15.149 voix sans avoir été candidat. Aux élections à l'assemblée Constituante du 2 juin 1946 trois représentants du département sont des députés élus en 1936: Médecin, Barel, Pourtalet. La filiation des hommes et des forces politiques est certaine, mais elle ne suffit pas à rendre compte des situations existantes. L'après-guerre ne marque pas la reconduction pure et simple de 1936.

Des élections municipales, pourtant fortement marquées par le traditionalisme politique, constituent elles aussi un témoignage de cette transformation. Aux élections cantonales du mois de septembre 1945 le parti communiste conquiert (fait sans précédent dans les Alpes-Maritimes) neuf sièges, le parti socialiste sept sièges, les radicaux deux sièges, les mouvements de résistance (candidats du Front National) deux sièges, les Républicains indépendants qui sont en l'occurrence des candidats de la tradition auront quatre sièges. Ajoutons simplement qu'aux élections à l'Assemblée constituante du 21 octobre 1945 la liste communiste aura trois élus, la liste socialiste un élu; qu'aux élections au Conseil de la République du 8 décembre 1946, le parti communiste aura un élu (avec 360 voix) et le Rassemblement républicain (avec 414 voix) deux élus. Nous aurons ainsi marqué les grandes tendances de l'évolution des forces politiques à compter de 1945: un affrontement des partis de gauche, avec un parti communiste majoritaire, et des hommes politiques de la tradition qui ont triomphé des bouleversements de la guerre.

Or, dans cette mutation un fait apparaît assez intéressant. La modification dans l'expression de l'opinion politique n'est pas seulement le fait de l'apport national. Elle est liée à un phénomène local. Les partis de gauche paraissent réussir, au lendemain de la Libération, une implantation locale assez importante. Ce sont les élections du 24 novembre 1946 pour la désignation des délégués chargés d'élire les Conseillers de la République qui nous le prouvent. A cette date, sur 181.928 suffrages exprimés (254.038 le parti communiste recueille 73.341 voix, le parti socialiste 22.701 voix alors que le mouvement républicain populaire n'a que 3211 voix. Le Rassemblement républicain (animé pour l'essentiel, on le sait, par des républicains de tradition) aura 80.638 voix. On pourrait croire que la tradition joue aussi en faveur des partis de gauche et que par des processus d'implantation différents on aboutit apparemment au même phénomène de création de notables de "gauche". Les partis ou les mouvements totalement novateurs en effet ne réussissent pas leur installation locale. Ce serait pourtant faux de l'affirmer si on considère les résultats des consultations à partir de 1947. Déjà certains résultats des référendums avaient montré que l'influence de la personne du Général de Gaulle était sensible à Nice ou dans le département. Les élections municipales de la ville de Nice du 20 octobre 1947 font la preuve de l'apparition de cette troisième force politique sur le plan local. La liste du Rassemblement du Peuple français, avec 16.234 voix aura sept sièges, contre 12 à la liste communiste et 14 à la liste Jean Médecin. Aux élections législatives de 1951, la liste du RPF recueille 39.574 voix dans le département. Elle arrive après la liste communiste (70.155 voix) et la liste Jean Médecin (74.206 voix). Par le jeu des apparentements elle a deux élus (Corniglion-Molinier et Dassault). En 1953, aux élections municipales la liste RPF perd des voix et des sièges. Elle ne compte plus que trois élus. C'est un phénomène de même nature que nous retrouverons sous la V^e République. L'impact national du gaullisme est certain (quatre députés gaullistes en 1953 sur six représentants,

75,20% de "oui" au referendum du 29 septembre 1958), mais son implantation locale demeure faible. Mais qu'il s'agisse de l'apport national des forces politiques ou de leur effort d'implantation locale, une certaine uniformisation géographique va se manifester dans la vie politique locale.

2.- Uniformité dans l'expression de l'opinion politique.

C'est peut-être, en effet, un des signes manifestes de la "nationalisation" des comportements politiques que d'avoir contribué à effacer progressivement la forte opposition qui avait marqué les attitudes politiques de l'ancien comté dont celles de l'arrondissement de Grasse.

1) Cette uniformisation a vraisemblablement des causes multiples que l'on peut toutefois ramener à trois catégories assez bien différenciées: la technique, les hommes et les institutions les événements. La technique électorale a joué un rôle régularisa tour et uniformisant dans la mesure où le système du scrutin de liste (dont les applications sous la IIIe République avaient été contestées par certains élus du département), provoque un brassage des candidatures assez inusité. Il est cependant assez remarquable que ce soit précisément les candidats du Rassemblement Républicain, à la tête duquel se trouvait Jean Médecin, qui témoignent encore de ce "dosage" géographique; remarquable aussi, peut être, le fait que ces mêmes candidats s'élèvent contre "une loi électorale qui ne permet pas à une majorité de s'affirmer et de fonder un gouvernement capable de durer". Cette répartition des candidats suivant leurs attaches géographiques apparaît comme une survivance condamnée par les hommes et les institutions. Il est évident, en effet, dès 1945, que les formations politiques rejettent l'ancienne division électorale du département. Les listes constituées par le parti socialiste, par le parti communiste, par les mouvements de la résistance, à l'occasion des élections à l'assemblée Constituante ou à l'occasion des élections législatives de novembre 1946, proposent des candidatures dont l'investiture est fondée sur l'action dans la Résistance, ou sur les mérites politiques du postulant. Toutefois, le parti communiste ne négligera pas d'inclure dans les premières listes qu'il présentera les deux députés élus en 1936, Virgile Barel et Henri Pourtalet, l'un représentant de la troisième circonscription de Nice, l'autre de la circonscription cannoise. Mais la présence de ces hommes politiques porteurs d'une certaine tradition n'est pas représentative d'une ancienne "formule" électorale, Il est bien évident que le système des partis annule totalement ce genre d'influence de la tradition politique localiste et contribue donc à transformer le particularisme local. C'est à ce niveau sans nul doute que les partis politiques phénomène institutionnel, ont joué un rôle primordial qui mériterait d'être analysé avec soin. De plus, ces hommes politiques, socialistes ou communistes, animateurs de la résistance sur le plan national, ou local, vont en effet se retrouver dans des organismes tels que le Front National, qui tiendra son premier congrès à Nice en février 1945, ou le Comité Départemental de Libération⁵⁵ qui constitue une synthèse des différentes forces politiques, syndicales ou sociales, du département. Ce sont des institutions de ce genre qui ont relayé, au moins pour un temps, l'action des instances locales des partis politiques et ont permis la

⁵⁵ Composé de douze membres représentant les différentes tendances de la Résistance intérieure, le Comité Départemental de Libération s'adjoignit également en janv. 1945, des représentants des formations politiques (parti radical, parti du .RP, parti socialiste) et des représentants des principales communes du département (Cannes, Grasse, Antibes, Vence, Beausoleil, Menton, Cagnes, Puget-Théniers). Véritable commission délibérante et exécutive sur le plan départemental, le Comité se saisissait des questions les plus diverses à propos desquelles il prenait des "décisions"(exclusion des conseillers départementaux nommés par le gouvernement de Vichy, c'est-à-dire déchéance, ravitaillement, épuration, poursuite de la guerre etc Il semble que ce comité ait "assisté" sur le plan local les Commissaires régionaux de la République jusqu'au rétablissement complet de la légalité.

transformation des attitudes électorales.

2) Cette transformation rejoint deux directions différentes. D'une part une homogénéisation de la vie politique locale sur le plan géographique, d'autre part une polarisation des forces politiques locales autour de trois tendances", celle que l'on appellera, d'un terme générique, la gauche, le gaullisme, deuxième tendance, et les hommes politiques de tradition⁵⁶. Si nous considérons par exemple les résultats obtenus par les partis politiques de gauche (socialiste et communiste) aux élections législatives de 1956, les dernières de la IVe République, à la moyenne des pourcentages obtenus par ces mêmes partis (auxquels on ajoutera les formations politiques de la Fédération de la Gauche) au cours de la période 1958 à 1967, on constate, dans les différentes circonscriptions électorales du département une permanence assez significative.

TABLEAU XV (Elections du 2 janvier 1956)

Cantons de:	Suffrages obt. par le P.C. seul (en%)	Suffrages obtenus par l'ens. des format. pol. de gauche (%)
ANTIBES	28,50	42,03
CAGNES	29,80	38,50
CANNES	24,70	35,20
GRASSE	29,50	41,30
VENCE	22,75	32
BEAUSOLEIL	30,50	42,25
CONTES	44	54,25
ESCARENE	43,65	46
GUILLAUMES	21,70	36,20
LEVENS	30	38,45
MENTON	26,15	36
PUGET-THENIERS	31,60	47,35
NICE	26,65	35,45
ST ETIENNE de Tinée	11,70	24
SOSPEL	32,45	43,85
TENDE	19	26,25
VILLARS	25,45	40,40
VILLEFRANCHE	25,10	35,90

Sur l'ensemble du département, la liste communiste seule tenait une moyenne de 27%, des suffrages exprimés (34.00 voix sur 252.952 suffrages exprimés). L'ensemble des partis politiques de gauche obtenait une moyenne de 36% des suffrages exprimés aux mêmes élections, la liste du Rassemblement républicain, à la tête de laquelle se trouvait Jean Médecin, obtenait 37,09 des suffrages. La liste de "L'Union de défense des commerçants et des artisans" recueillait 7.30%.

La comparaison des résultats obtenus pendant la période 1958-1967 est assez intéressante.

Si nous considérons d'abord globalement les résultats de cette période politique, nous constatons qu'après un fléchissement très net en 1958, mouvement local qui illustre la tendance nationale, l'ensemble des formations de gauche regagne approximativement les positions acquises sous la IVe République. Ainsi le démontrent les résultats: 26,905 des suffrages exprimés aux élections législatives de 1958, 27,80% aux élections de 1962, 28,35% aux élections présidentielles de 1965 et 35,50% aux élections législatives de 1967⁵⁷. Or, dans

⁵⁶ Tradition qui n'échappe cependant pas au thème de la "modernité" comme l'a montré une recherche inédite sur le vocabulaire des campagnes électorales dans le département des A.M.

⁵⁷ Les chiffres proposés ont été calculés à partir des résultats obtenus au premier tour de scrutin. Il est assez

ces pourcentages la gauche communiste est fortement majoritaire: 23,30 aux élections de 1958, 25,35% aux élections de novembre 1962, et 25% aux élections de 1967. La différence des résultats étant toujours calculés au regard du premier tour de scrutin seulement n'est vraiment sensible qu'en 1967 et s'explique par une généralisation des candidatures de la gauche non communiste dans toutes les circonscriptions des Alpes-Maritimes. Mais d'ailleurs pour mieux mettre en évidence ces différenciations un bref tableau présente une utilité.

T.BLEAU XVI.

Moyenne des suffrages obtenus au cours de la période 1958-1967 par:		
Circonscriptions	le parti commun.seul en %	la gauche non communiste en %
1ère	34,05	7,25
2e	17,35	9,15
3e	24,80	10,80
4e	24,85	7,01
5e	21,20	pas de moyenne
6e	25,40	15,60

Les comparaisons sont évidemment rendues difficiles avec 1956 en raison du changement de système électoral, mais compte tenu de cette difficulté, on constate deux manifestations de tendances. D'une part la "diffusion" géographique de l'électorat communiste et de l'influence du parti est relativement homogène et correspond, avec des nuances, à la moyenne de la IVe République (1956 étant pris comme date de référence). D'autre part ce même électorat fait preuve d'une stabilité assez cohérente et démontre, d'un régime politique à l'autre, l'implantation locale de ce mouvement. Première dans le temps à avoir contribué à la nationalisation de la vie politique locale, cette formation politique n'en est pas moins en concurrence permanente avec les représentants du gaullisme et ceux de la tradition politique. Le "fait" gaulliste dans les Alpes-Maritimes s'inscrit dans une double perspective, une perspective locale et une perspective nationale. Locale dans la mesure où, de manière analogue aux autres partis, le gaullisme développe ses propres cadres locaux qui vont poursuivre une carrière politique dont les bases de départ sont assez strictement liées à l'environnement local (et ce sera l'hypothèse réalisée en 1958 où les élus gaullistes sont des hommes politiques, qui possédaient une implantation municipale ou cantonale). Perspective nationale ensuite dans la mesure où le gaullisme entendait s'appuyer sur des éléments allogènes pour relayer et compléter l'action des élus locaux. Les opérations de parachutage électoral constituaient une des manifestations essentielles de cette action. Dans les Alpes-Maritimes, le gaullisme a présenté au cours de cette période un certain nombre de traits de référence dont nous ne voudrions ici qu'analyser les fondements essentiels, sans pour autant prétendre traiter le problème. Le cycle électoral du gaullisme a été bien évidemment fortement dépendant, plus que pour aucun autre parti, du "national gaulliste: qu'il s'agisse des élections municipales de 1947, des législatives de 1951 ou de 1958 (pour ne parler que de phénomènes mettant en jeu la représentation), la vie politique locale se trouve "affectée" par ce phénomène et le retranscrit. Mais le cycle électoral du gaullisme présente un tracé qui est souvent fluctuant et qui paraît donc suivre avec une fidélité assez relative l'effet des phénomènes nationaux. Si nous considérons, par exemple, les résultats obtenus par les différentes formations politiques ou par les hommes se réclamant du gaullisme, aux élections cantonales, aux élections législatives, aux élections municipales, sous la IVe République, et si nous tentons la synthèse des résultats obtenus, nous allons avoir une courbe qui aux élections

manifeste que le second tour, là où il a lieu, est presque toujours favorable à la gauche au plan des suffrages. Par exemple, en 1958, la gauche réalise un gain de 3.733 voix entre les deux tours alors que pendant le même temps le nombre global de suffrages exprimés diminue de 6003.

législatives de 1946 démarre très bas (7,5%) qui atteint 19% en 1947 et culmine à 26% en 1949 (avec les cantonales). Ensuite la courbe adopte un profil descendant jusqu'en 1951 (16%). Les élections cantonales permettent une très légère remontée (13,5%); les élections municipales ramènent la courbe en 1953 à un niveau proche de 1946 (9%). Les élections législatives de la Ve République offrent au contraire une image beaucoup plus stable. Cette stabilité se traduit par des chiffres:

TABLEAU XVII

Élections	Nbre de députés appart. aux for- mat. polit. gaul- listes	% des voix obtenues au 1er t. de scrutin par les cand. des form. gaullistes (moy. générale)	% des voix obt. par ces cand. au 2e tour (id)
1958	4	33,75	58
1962	4	39,60	60,30
1967	1	33	34,70

Cette stabilité de la représentation législative et surtout du corps électoral gaulliste est également démontrée par la preuve contraire, celles des élections locales. Aux municipales de 1959 et de 1965 les listes soutenues ou patronnées par des formations gaullistes retrouvent, à quelques unités près, les scores obtenus en 1947: 21,95% en 1959, et 21,75% en 1965.

Cette réussite médiocre sur le plan du pouvoir local est la preuve des difficultés éprouvées par le mouvement gaulliste à s' "enraciner". Les élections cantonales, dont l'analyse est à ce sujet extrêmement intéressante, en constituent aussi une illustration. C'est qu'en effet à ce niveau les formations de gauche, aussi bien que les formations gaullistes se heurtent à la présence et au maintien des républicains de tradition qui exercent parfois sur ce mode de pouvoir politique un monopole quasi-absolu. Un exemple ultime qui a dans une certaine mesure une valeur symbolique, et donc concluante, nous apporte une illustration assez convaincante. Il s'agit de la ville de Menton, dans laquelle le pouvoir municipal a été détenu à partir de 1953 par Monsieur Francis Palmero, républicain modéré, républicain de tradition, fils spirituel de Jean Médecin. La carrière politique de F. Palmero est au cœur même de ces courants contradictoires, celui de la tradition politique, celui de l'innovation politique. La tradition lui assure une pérennité du pouvoir politique local, l'innovation le menace dans la représentation des intérêts nationaux. Aux élections législatives de 1968, il perd son siège au profit d'un candidat gaulliste⁵⁸.

Jacques BASSO.

Maître-Assistant à la Faculté de Droit et
des Sciences Economiques Chargé de
cours à la Faculté des Lettres et des
Sciences Humaines de NICE.

Nous remercions bien vivement M. Professeur ABILEAU de nous avoir autorisé à publier ce texte.

⁵⁸ Une récente table ronde de l'Association française de Science politique a été consacrée au "pouvoir local". Les résultats des travaux seront publiés notamment dans la Revue française de Science politique ou la Revue française de Sociologie.

TABLEAU XVIII

Ville de Menton (résultats en chiffres absolus et %)							
	1958	1959	1962 (1er t.)	1962 (2e t.)	1965	1967 (1er t.)	1967 (2e t.)
Suffr. exprimés	8783	8195	8643	8530	9250	11423	11250
Voix obt. F. Palmero	6435	6120	4843	5034	7282	5759	6025
chif. abs.	73,25	74,65	56	59	78,70	50,40	53,55
%							
Vx obt. par form. gaul.	638		2416	1986		2823	2631
chif. abs.	7,25		27,95	23,25		24,70	23,45
%							
Vx obt. par parti comm.	1237	1803	1384	1510	1745	1945	2588
chif. abs.	14	22	16	17,70	18,85	17	23
%							